Les GREAT Cahiers

Groupe de Recherche en Economie Appliquée et Théorique

N° 11 *" Réfléchir à changer "* Octobre – Décembre 2004

MALI

L'endettement des pays les plus pauvres

Massa COULIBALY et Amadou DIARRA

BP. E1255 Bamako (Mali) Tel/fax. (223)220 38 52 Email. great@afribone.net.ml

Editorial

La publication tardive de ce rapport d'études dans la revue trimestrielle de GREAT tient aussi bien à ses causes qu'à ses conséquences. Initialement, il y a eu cette interruption momentanée de la parution de cette publication désormais plus périodique que régulière. Ensuite, il y eut la baisse de l'intérêt du sujet dans le milieu des économistes préoccupés par la compétitivité devenue la religion monothéiste de la mondialisation et accessoirement par l'analyse de la pauvreté. Puis, il y a eu chez ces mêmes économistes le triomphe de l'accessoire sur la substance avec au moins l'obligeance de tester la sensibilité de tout à la pauvreté. Enfin, il y eut cet accroissement de la demande de ce rapport signalé sur Internet grâce à une revue canadienne qui en a publié une version. Les auteurs, pourtant peu satisfaits de la qualité intrinsèque de leur travail, devenaient subitement célèbres sans grand mérite si ce n'est celui d'avoir été premiers. Finalement, le sujet refait surface puisque les nombreuses thérapeutiques jusqu'ici initiées, testées ou non, appliquées localement ou à grande échelle, n'ont malheureusement pas éradiqué le mal. Il est ainsi effarent de savoir qu'à l'horizon 2015, la pauvreté pourrait ne pas du tout reculer au Mali. Aujourd'hui encore, les tentatives de sortie du cercle vicieux de la pauvreté sont nombreuses, allant des ventes d'or de tout le monde aux génies de quelques puissances à l'affût de la respectabilité et de l'idolâtrie.

Tout cela justifie que ce rapport soit publié tel quel sans actualisation des données, sans modification de la démarche ni révision des prédictions et autres codes de prévoyance humanitaire finalement abandonnés. De ce point de vue, les auteurs pourraient être lus comme des historiens avec pour obligation de revisiter leur travail et de le mettre au goût du jour s'ils veulent demeurer des économistes. Cette révision devra intégrer les nouveaux développements intervenus chez les créanciers, chez le débiteur et autour d'eux. Ne pas l'entreprendre signifierait que l'essentiel est fait ailleurs voire mieux fait ailleurs. L'entreprendre tout seul sans accompagnement ni complicité serait un signal de désintérêt si le mal persiste sinon de réalisme si le mal est circonscrit. L'importance du rapport n'en est que plus méritée et les auteurs élevés au rang de ce mérite.

Bamako, le 13 décembre 2004

GREAT Coordonnateur
Massa Coulibaly

Table des matières

Résumé **1**

Introduction **3**

1. Principales caractéristiques de l'économie **4**

1.1. Indicateurs macro-économiques 4

1.2. Indicateurs sociaux 5

1.3. Balance des paiements 6

2. La problématique de l'endettement **8**

2.1. Sources d'endettement 8
2.1.1. Politiques d'endettement 10
2.1.2. L'évolution du stock de dette 12
2.1.3. Encours et services 13
2.1.3. Arriérés de dette 14

2.2. Poids de la dette 16
2.2.1. Ratios d'endettement 16
2.2.2. Indices de vulnérabilité 18
2.2.3. Valeur actualisée nette de la dette 18

3. Mécanismes d'allégement de la dette **20**

3.1. Mécanismes traditionnels et résultats obtenus 20
3.1.1. Les mécanismes traditionnels d'allégement de la dette 20
3.1.2. Allégement obtenu 21
3.1.3. Limites 22

3.2. Initiative PPTE 23
3.2.1. Objectifs et critères d'éligibilité 24
3.2.2. Etapes 25
3.2.3. Mise en œuvre 26

4. Allégement de dette et réduction de la pauvreté **28**

4.1. Indicateurs de pauvreté et réalité malienne 28

4.2. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 29

4.3. Point de vue de la société civile 30

5. Stratégie globale post PPTE **.....34**
5.1. Axes stratégiques 35
5.2. Méthodologie d'estimation de l'impact PPTE 36
5.3. Résultats empiriques 37
5.4. Quel nouveau régime d'endettement ?.....39
Conclusions.....40
Références bibliographiques.....41
Annexes 44
A1. Indicateurs macro-économiques 44
A2. Indicateurs d'échange extérieur 44
A3. Encours de la dette extérieure et arriérés de paiement.....44
A4. Allégement de dette obtenu 49
A5. Décaissement sur prêts contractés et service de la dette ...50
A6. Valeur actualisée nette de la dette extérieure publique 51
A7. Budget du Programme d'action de la SNLP.....51
A8. Les mécanismes de fonctionnement des Clubs 52

L'endettement des pays les plus pauvres
– Cas du Mali – [*]

Résumé

La politique d'endettement du Mali se décompose essentiellement en quatre phases successives :

- (1960-70) : prêts clearing des ex pays socialistes et de la Chine pour financer les premières entreprises publiques, au lendemain de l'indépendance du 22 septembre 1960
- (1970-76) : prêts concessionnels IDA pour la réalisation de projets d'infrastructures de base
- (1976-82) : les "pétrodollars" arabes alimentent l'aide publique au développement en vue de la construction de barrages hydroélectriques et du désenclavement du Nord Mali
- (1982-98) : prêts d'ajustement structurel en faveur des programmes de réformes économiques soutenus par les institutions financières internationales.

Une cinquième évolution est perceptible depuis 1998 avec une réorientation des prêts IDA, BOAD et autres, dans les infrastructures e.g. le financement IDA du PNIR (Programme national d'études et de réalisation d'infrastructures rurales) dont l'objectif principal est la réduction de la pauvreté en milieu rural à travers un développement humain durable et une amélioration des conditions de vie. Elle devra se préciser davantage une fois l'initiative PPTE mise en œuvre.

Dans les années 90, la politique d'endettement poursuivie a abouti à un encours de la dette long terme de 105% du PNB en 1993 et de 109% en 1997, ou encore de 300 dollars par habitant en 1993 contre 200 en 1999. Le service de la dette représente environ 10 dollars par habitant, soit 5% de la dette per capita. Devant les difficultés de remboursement, le Mali a obtenu des allégements de US$ 195 millions entre 1988 et 1993 dont 17% en annulation et le reste sous forme de rééchelonnement. En 1994, la dévaluation du franc cfa a été accompagnée d'une annulation de dette de US$ 413 millions. Enfin, en 1996, US$ 35 millions d'allégement ont été obtenus dont 45.7% sous forme d'annulation.

[*] Etude initiée, financée et encadrée par l'Institut Nord-Sud d'Ottawa (Canada), 2000 - 2001

En septembre 1998, le Mali est déclaré éligible à l'initiative PPTE avec trois ans de bons antécédents sans besoin de rééchelonnement de sa dette. Seulement le point d'exécution a été reporté pour la non satisfaction de certaines conditionnalités de la FASR dans lesquelles s'insère l'allégement de dette PPTE. L'allégement attendu, probablement pour 2001, porte sur US$ 250 millions de remise du service de la dette, équivalent à un ratio d'aide/PIB de 0.76%. Il enclencherait aussitôt un processus de réduction de la pauvreté dans le cadre du CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) en élaboration à partir de la SNLP (Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

Au sortir de ce processus, le Mali devra définir une nouvelle stratégie d'endettement visant à assainir l'environnement macro-économique et à garantir les infrastructures et services publics de base au système productif national.

Introduction

C'est à partir du début des années 80 que le Mali a connu une crise d'endettement se traduisant par son incapacité à honorer les échéances de paiement des intérêts et de remboursement du principal. Aussi s'est-il engagé dans des programmes d'ajustement structurel depuis 1982 et dans des facilités renforcées depuis 1988. Plus spécifiquement, la nécessité de réduire le fardeau de sa dette l'a conduit à :

- 4 passages devant le Club de Paris (1988, 1989, 1992 et 1996)
- des négociations avec la Russie en vue du traitement de la dette envers l'ex-URSS aux conditions du Club de Paris
- des moratoires avec la Chine sur des prêts assortis d'intérêt nul
- solliciter et obtenir des allégements de dette envers des créanciers bilatéraux comme l'Egypte, la Libye, le Maroc, le Qatar et la Yougoslavie
- demander son éligibilité (septembre 1998 comme point de décision) au bénéfice des facilités prévues dans l'initiative PPTE.

Vu la persistance de la crise d'endettement et compte tenu de l'évolution récente des relations extérieures, aux plans commercial et financier, il n'est pas inutile de tester la soutenabilité du niveau restant d'endettement du pays, mesurer la viabilité de l'initiative PPTE (qui n'a pas encore connu de début d'exécution) et proposer des voies de sortie de crise, voire des stratégies de développement et de croissance durable.

Pour atteindre ces objectifs, l'étude se subdivise en 5 chapitres. Le premier consiste en une présentation des principales caractéristiques de l'économie nationale à travers les indicateurs macro-économiques et sociaux ainsi que la balance des paiements. Le deuxième chapitre pose la problématique de l'endettement en termes de politique d'endettement, de niveau du stock et de mesures de la soutenabilité de la dette. Le troisième chapitre analyse les mécanismes d'allégement de cette dette, qu'il s'agisse des mécanismes traditionnels ou de l'initiative PPTE. Le quatrième chapitre établit le lien entre allégement de la dette et réduction de la pauvreté et rend compte du point de vue du secteur privé et de la société civile. Enfin, le cinquième chapitre examine les axes stratégiques en vue d'une meilleure gestion de la dette, estime l'impact de l'initiative PPTE et explore les déterminants d'une nouvelle politique d'endettement.

1. Principales caractéristiques de l'économie

Les principaux traits caractéristiques de l'économie malienne peuvent se déduire de l'observation de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs macro-économiques les plus couramment utilisés tant pour des comparaisons internationales que pour l'appréciation de l'impact d'un paquet de politiques et mesures en vue de la croissance et du développement économique. Ils doivent être complétés d'indicateurs sociaux pour apprécier l'amélioration ou la détérioration de la situation socio-économique de la population.

Tableau 1. Evolution d'indicateurs économiques et sociaux (% annuel)

	1970-80	*1980-90*	*1990-99*	*Ensemble période*
PIB réel	*4.0%*	*2.0%*	*3.7%*	*3.3%*
PIB/ht	*-*	*0.4%*	*1.6%*	*1.0%*
RNN réel[*]	*-*	*3.7%*	*4.8%*	*4.2%*
RNN/ht[*]	*-*	*1.9%*	*2.6%*	*2.2%*
Déficit Balance Paiements (BP)[**]	*51.1%*	*6.0%*	*- 3.0%*	*18.1%*
Déficit BP/PNB[**]	*26.7%*	*0.5%*	*- 7.2%*	*7.3%*

* il s'agit de la période 1980-98
** *il s'agit de la période 1970-97*

Source : DNSI (1999), Comptes économiques du Mali, avril

1.1. Indicateurs macro-économiques

De 1970 à 1999, le PIB réel du Mali est passé de 360 milliards de francs cfa à 921 (Annexe A1), soit un taux annuel moyen de croissance de 3.3%, croissance toutefois irrégulière sur la période, 4% sur la première décennie (1970-80), contre seulement 2% pour la décennie 1980-90 puis de 3.7% par an depuis 1990. La croissance sur la période 1970-80 aurait pu être encore plus forte n'eût été la sécheresse des années 1972-74 ayant entraîné une baisse du PIB de 3% (Annexe Graphique 1). Cela est consécutif à la relative prépondérance du secteur rural (plus de 40% encore à la fin des années 80) dans la production nationale.

Les contre-performances du début des années 80 expliquent que des politiques d'ajustement structurelles aient été appliquées, au départ de simples mesures de stabilisation de l'économie (essentiellement à travers la réduction des déficits publics), ensuite de véritables politiques de croissance et de développement à partir de 1988, puis la prise en compte de la dimension sociale dans les politiques d'ajustement et enfin le traitement des questions institutionnelles**.** En effet, le PIB est tombé de 580 milliards de

francs cfa en 1979 à 486 milliards en 1982, soit une baisse annuelle moyenne de 4.4%. Les mesures d'ajustement ont eu pour effet une croissance régulière de 1982 à nos jours, exception faite toutefois des années 92-93 quand il a été enregistré une diminution du PIB de 4% ; d'où l'intérêt pour le Mali de l'ajustement monétaire à l'intérieur de l'UEMOA i.e. la dévaluation du franc cfa de janvier 1994. De 1994 à 1999, le taux de croissance du PIB est de 5.5% l'an.

Rapporté à la population, le PIB réel est passé de 78 mille francs cfa en 1980 à 94 mille en 1999, soit un accroissement moyen de moins de 1% l'an, avec une baisse annuelle de 5.9% entre 1980 et 1982 puis de 3.3% entre 1992 et 1994 ; depuis 1994, la croissance moyenne est de 3.5%, légèrement supérieure à l'accroissement naturel de la population estimé à 3%.

La conséquence immédiate du faible taux de croissance, surtout du PIB par habitant (qui traduit la productivité macro-économique) est la faiblesse de l'épargne locale et donc de l'investissement local, d'où le constat que le secteur privé ne répond pas toujours en tout cas à hauteur des espoirs fondés sur son rôle de moteur de la croissance, aux opportunités offertes par la libéralisation des marchés et la privatisation des entreprises publiques et ceci bien que l'environnement macro-économique soit de plus en plus assaini. Le taux d'épargne est passé de 7.7% en 1980 à 25.3% en 1996 avec le plus fort taux de 27% en 1994 et le creux de 5% constatés en 1985 lorsque le cours du coton (principale matière première d'exportation) avait considérablement chuté. L'investissement direct étranger ne semble pas pallier l'insuffisance de l'effort interne pour l'accroissement des capacités intérieures de production et la modernisation du système productif. Au contraire, celui-ci n'a cessé de baisser depuis 1995, passant ainsi de US$ 111 millions à 30 millions en 1998, soit une baisse annuelle moyenne de 35%.

1.2. Indicateurs sociaux

A des indicateurs macro-économiques faibles correspondent des niveaux faibles de satisfaction des besoins sociaux de la population. Aussi, le Mali est-il confronté à un grave problème de pauvreté qui touche 72% de la population i.e. de personnes vivant avec moins de US$ 0.6 (ou 60 cents) par jour et un coefficient de Gini de 44%. Le rapport PNUD (1999) établit, pour le Mali, l'IDH à 0.375 (obtenu sur la base d'une espérance de vie de 53 ans, d'un PIB réel par habitant de 740 PPA équivalents à US$ 271, d'un taux d'alphabétisation des adultes de 35.5% et d'un taux brut de scolarisation de 25%). Ce niveau d'IDH classe le Mali au 166ème rang sur 174 pays. En 1993, on estimait à 4 le nombre de médecins pour 100,000 habitants contre 14 en

moyenne dans les PMA et 76 dans les pays en développement. En 1996 encore, on dénombrait, pour 1000 habitants, 2 lignes téléphoniques, 11 téléviseurs et 0.3 ordinateurs. En 1998 enfin, le rapport national sur le développement humain durable établissait à 48% le déficit de conditions de vie, soit :

- 54% la population privée d'accès à l'eau potable
- 60% la population privée d'accès aux services de santé
- 30% la population privée d'accès à une bonne alimentation.

Le revenu réel par habitant a augmenté sur la période 1980-98 de 2.2% par an, croissance très inégalement répartie dans le temps. Ainsi, les sous périodes de baisse du niveau de vie de la population sont généralement suivies de réformes économiques avec quelques résultats tangibles e.g. les premiers programmes de 82 qui permettent de tirer le revenu par habitant du creux et la deuxième génération desdits programmes qui commencent en 1988 quand le niveau de vie avait fléchi et enfin la dévaluation de 1994 qui participe de l'élévation du niveau du revenu par tête à hauteur de 5% (Annexe Graphique 2).

1.3. Balance des paiements

Si la promotion des exportations, surtout des exportations de biens non traditionnels et de services (e.g. la musique et le tourisme), est une nécessité pour la croissance et le développement économique, le Mali a encore du chemin à faire vu le déficit structurel de sa balance des paiements et ceci depuis de nombreuses années (Annexes A2 et Graphique 3). Ajouté à la chute du cours des matières premières non pétrolières, le Mali s'insère difficilement dans l'économie mondiale, en tout cas, de façon avantageuse pour son décollage.

Sur la longue période, 1970-97, le solde de la balance des paiements s'est dégradé en moyenne de 18% l'an. Depuis l'entrée en application des programmes d'ajustement en 1982, la détérioration est de 3%, soit une amélioration de 1.8 points l'an.

Rapportée au PNB, la balance des transactions courantes est restée déficitaire avec une aggravation annuelle moyenne de 9.6%. La forte chute du prix du coton et de l'or, 10.5% l'an respectivement 9.3% sur la période 1995-98, a entraîné une baisse des recettes d'exportation alors même que la facture des importations augmentait compte tenu de leur caractère relativement incompressible et de la dévaluation de la monnaie sous régionale.

Les importations ont une structure relativement rigide dominée par les équipements et intrants, les denrées alimentaires ainsi que les produits pétroliers.

Graphique 1. La structure des importations

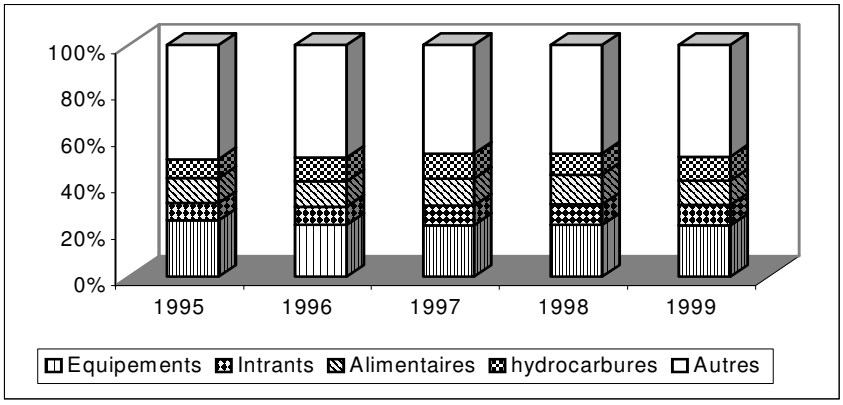

Les exportations restent dominées par le coton, l'or et le bétail, trois produits qui à eux seuls représentent 73% de la valeur totale tandis que les importations portent essentiellement sur les équipements, les hydrocarbures ainsi que les denrées alimentaires.

Graphique 2. La structure des exportations

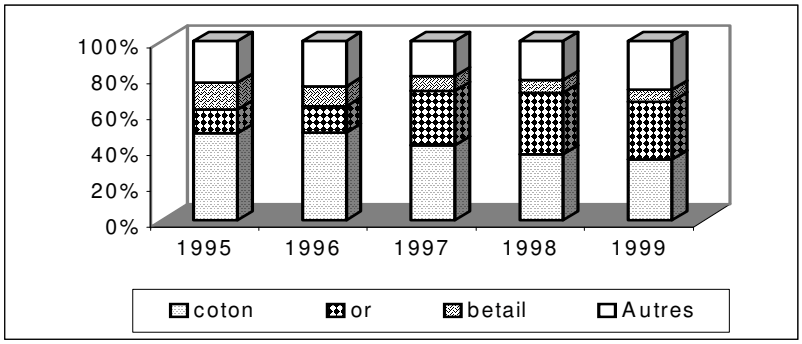

L'amélioration de la balance des paiements courants passe par une véritable stratégie de promotion des exportations y compris des services e.g. le tourisme et la musique, une plus grande capacité nationale de mise en œuvre et de suivi des accords de l'OMC. Elle passe aussi par une meilleure gestion de la dette extérieure, dans le cadre de l'initiative PPTE comme au-delà.

2. La problématique de l'endettement

La faible intégration de l'économie nationale dans les échanges internationaux et la baisse des recettes d'exportation affaiblissent davantage les capacités de remboursement du pays. Depuis le début des années 80, la dette pèse lourdement sur les finances publiques entraînant la non satisfaction d'obligations contractuelles (76 millions de dollars d'impayés en 1980) d'où accumulation d'arriérés de paiements (Annexe A3). Devant les difficultés, le remboursement a dû être plusieurs fois rééchelonné et certaines parties du principal annulées, puis de nouvelles propositions d'allégement ont été faites e.g. l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés comme le Mali sur la base de critères d'éligibilité que le Mali remplit. Sur la période 1989-97, les arriérés d'impayés sont passés de US$ 6 à US$ 582, avec en moyenne 90% sur le principal.

Pour analyser la problématique de l'endettement, nous privilégions la démarche en deux étapes :

i) les sources d'endettement en examinant l'évolution de l'endettement à travers les politiques mises en œuvre, l'encours et le service de la dette
ii) le poids réel de la dette sur la base de l'examen des ratios d'endettement, des indices de vulnérabilité et de la valeur actualisée nette de la dette.

2.1. Sources d'endettement

Plusieurs raisons ont pu amener les Etats pauvres à s'endetter, entre autres :

- la nécessité de faire face aux besoins d'investissements vu le retard de développement accusé
- la nécessité de combler la faiblesse de l'épargne locale, en tenant compte des mesures restrictives de la Banque Centrale
- les excédents financiers e.g. les pétrodollars et autres dépôts bancaires en quête d'emprunteurs
- la détérioration des termes de l'échange.

Déjà les mercantilistes (Buchanan, J. M. [1958]) précisaient que le recours à l'emprunt permet à l'Etat de réunir plus rapidement les conditions nécessaires au "take-off". En dépit de leur opposition à l'endettement public, les classiques (Ricardo, D. [1951], Tolkemitt, G. [1975]) étaient aussi favorables au financement des investissements rentables par l'emprunt, car ces investissements peuvent sécréter les ressources suffisantes pour assurer le service de leur dette. Au regard du rôle déterminant que doit jouer l'Etat

dans le développement, les économistes de l'école historique (Von Stein, L. [1878]) vont plus loin que les classiques en recommandant le financement des investissements d'infrastructures par endettement public compte tenu de sa capacité de mobiliser plus rapidement les ressources nécessaires à la réalisation de ces investissements qui sont incitatifs pour d'autres investissements.

Quant aux néoclassiques, ils se sont surtout penchés sur les impacts à long terme de l'endettement public sur la croissance économique. Pour Domar (1944), le recours à l'emprunt permet d'accroître le revenu national. Il en déduit que le problème de la dette doit être apprécié par rapport à son impact sur la croissance du revenu national. Brunner et Meltzer (1976) ainsi que Phelps et Shell (1969) se sont appesantis dans leur recherche sur le caractère incitatif de l'endettement public pour les investissements privés (Crowding - Out - Effet) alors que Mckinnon (1964), Papanek (1972) et Dudley et Montmarquette (1976) se sont quant à eux intéressés particulièrement aux effets de l'endettement public sur la croissance dans les pays en développement. Mais c'est surtout le modèle développé par Chenery et Strout (1976) qui illustre le mieux la relation croissance - endettement dans un pays en développement.

A la suite de ce survol de la pensée économique des mercantilistes aux néoclassiques, il apparaît clairement que le premier fait générateur de dette est le financement du développement. Par la suite, le processus cumulatif de l'endettement est devenu le second fait générateur, parce que, face à des échéances sans cesse élevées et confrontés à des déficits permanents de trésorerie, beaucoup de pays se sont, de nouveau, endettés pour payer les anciennes dettes.

L'allure de la courbe d'endettement du Mali est celle de source bilatérale. Celle-ci comprend principalement :

- la dette vis-à-vis de la France, surtout celle liée au compte d'opération de la Banque centrale (Banque Centrale du Mali jusqu'en juin 1984 et agence nationale BCEAO depuis cette date quand le Mali a rejoint l'UMOA) auprès du Trésor français dans le cadre des accords de la zone franc
- le Japon
- l'endettement auprès de la Chine et de l'ex URSS
- les fonds arabes.

Graphique 3. La ventilation de l'encours de la dette selon les sources

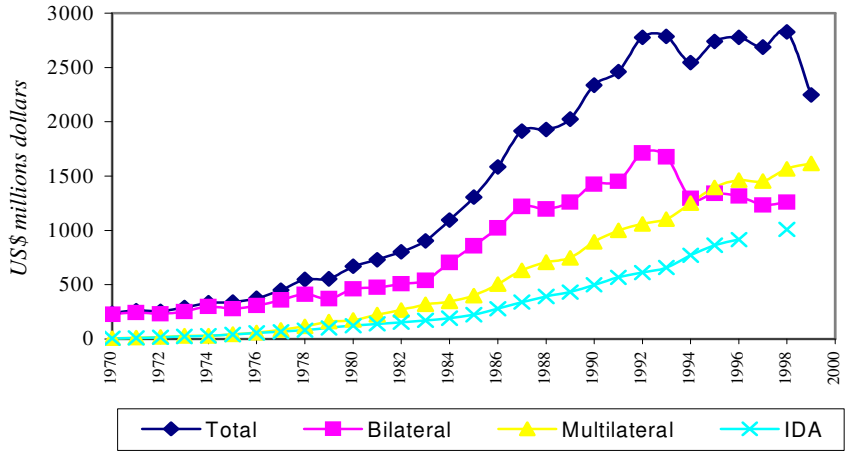

La modification de la structure de la dette, de bilatérale à multilatérale, (Annexe A3), s'expliquerait par l'évolution de la politique d'endettement du pays, mais aussi par les rééchelonnements et annulations de créances bilatérales, plus les décaissements obtenus dans le cadre des politiques et réformes d'ajustement.

2.1.1. Politiques d'endettement

Quatre (4) politiques d'endettement bien distinctes se dégagent de l'évolution de l'endettement extérieur du Mali.

En effet, suite à l'option socialiste choisie par le Mali, les premières années après l'indépendance, qui s'étendent de 1960 à 1970, sont caractérisées par un endettement extérieur, principalement, auprès des pays de l'ancien bloc socialiste notamment l'Ex-URSS et la Chine. Les "prêts clearings" contractés au cours de cette période étaient destinés surtout à financer la mise en place d'entreprises publiques.

Après 1970, l'industrialisation a été partiellement l'œuvre du secteur privé et l'Etat s'est surtout consacré à la mise en œuvre d'une politique de désenclavement du pays. Ainsi de 1970 à 1976, la politique d'endettement a été orientée vers le financement des projets d'infrastructure, de transport et de moyens de communication. Les conditions très concessionnelles accordées par l'IDA ont favorisé la réalisation de ces projets et cette institution est devenue au fil des années le plus important partenaire du Mali.

De 1976 à 1982, la politique d'endettement a été surtout marquée par la mobilisation des "pétrodollars" en quête de recyclage sous forme d'aide publique au développement. Les fonds arabes ainsi mobilisés ont été utilisés pour le désenclavement du nord du pays avec la construction de la Route Sévaré - Gao ainsi que la réalisation des barrages hydroélectriques de Sélingué et de Manantali. Cette période se caractérise aussi par un recours fréquent de l'Etat aux financements de la Caisse centrale de coopération économique (actuelle Agence française de développement) ainsi que le recours des entreprises publiques aux crédits fournisseurs avalisés par la Compagnie française pour le commerce extérieur (COFACE) mais contre-garantis par le gouvernement malien.

Depuis 1982, la politique d'endettement se singularise par la fréquence des prêts d'ajustement structurel contractés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de réformes économiques soutenus par le FMI et la Banque Mondiale. L'endettement est depuis lors limité aux seuls prêts concessionnels i.e. aux prêts dont "l'élément Don" est supérieur à 35%.

Tableau 2.1. Les étapes de l'endettement du Mali

	1960-70	1970-76	1976-82	1982-00
Principales destinations	Création d'entreprises publiques	Projets d'infrastructures de base	Electrification	Prêts d'ajustement structurel pour le budget national
Principales sources	Chine et ex pays socialistes	IDA	Fonds arabes	IFI Bretton Woods
Types de prêts	Prêts clearing	Prêts concessionnels Long terme	Prêts concessionnels Moyen terme	Prêts financiers

Source : les auteurs

2.1.2. L'évolution du stock de dette

De 1970 à 1997, la dette extérieure du Mali a évolué au rythme annuel moyen de 9.6% soit d'environ US$ 100 millions chaque année. En 1997, le stock total de la dette est de US$ 2945 millions (Annexe A3) soit US$ 314 par habitant alors que le PNB est de US$ 264 par tête. Sur la même période, les nouveaux décaissements sont passés de US$ 23 millions en 1970 à 147 en 1997 (Annexe A5), soit une augmentation moyenne annuelle de seulement 7%. Au titre du service de la dette, le paiement est passé de US$ 5 millions en 1973 à 106 en 1996.

Graphique 4. Endettement autoentretenu

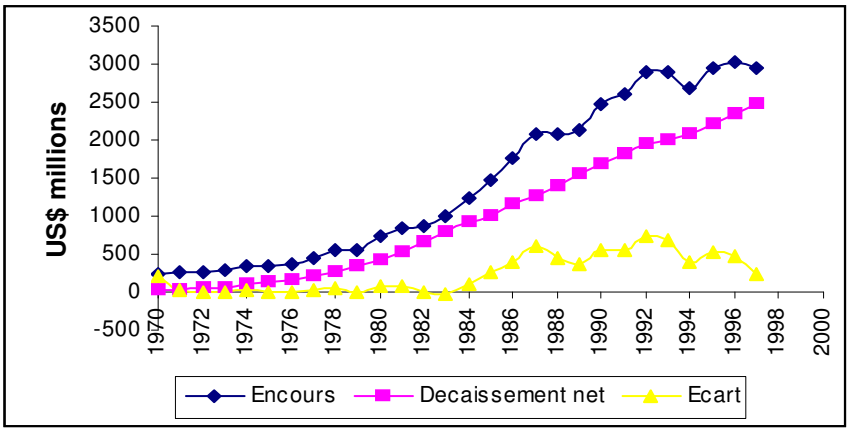

Le stock total de la dette du Mali a commencé à être relativement important à la fin des années 70, les 500 millions de dollars sont atteints en 1978, l'accumulation va se poursuivre à partir de là pour atteindre le milliard de dollars en 1984. L'on n'assiste pas pour autant à une accélération de l'emprunt nouveau. En effet, à partir de 1984, l'écart se creuse entre l'encours de la dette et les décaissements nets en faveur du Mali, corrigé du différentiel de l'année de base (1970).

La crise de remboursement surviendra à la fin des années 80 quand bien d'échéances étaient arrivées à terme et que les capitaux de prêt se faisaient rares suite à la crise (en terme d'incapacité durable de payer les intérêts de la dette) dans la plupart des pays en développement avec des moratoires aux plus endettés comme le Mexique, le Brésil ou l'Argentine.

Comme dans la plupart des autres pays qui connaissent une crise d'endettement, celle-ci a pour causes :

- l'autoentretien de l'endettement à travers la capitalisation des intérêts dus, phénomène d'autant plus amplifié que le taux d'intérêt aura été élevé
- le fait que l'endettement soit disproportionné par rapport aux ressources locales ; cela n'est pourtant pas perceptible en ce qui concerne les nouveaux emprunts, qui dans le cas du Mali, représentent en moyenne 7% du PNB
- le financement des importations, surtout de biens de consommation courante, sur endettement plutôt que le développement des infrastructures et équipements en vue de promouvoir le développement économique i.e. le financement d'investissements dont le taux de rentabilité est au moins égal au service de la dette
- le processus cumulatif de l'endettement qui fait que de nouveaux prêts sont recherchés pour rembourser les échéances et payer les intérêts dus.

Par finir, l'emprunt ne génère plus de ressources suffisantes pour garantir la solvabilité, au contraire, le pays doit puiser dans ses propres ressources pour maintenir sa solvabilité. Le seuil d'insoutenabilité est atteint, la charge des intérêts nécessitant le recours à de nouveaux emprunts.

2.1.3. Encours et services

L'encours à long terme de la dette extérieure du Mali (plus de 90% du stock total) a connu au cours de ces vingt dernières années un rythme de croissance quasi exponentiel.

Tableau 2.2. La structure de la dette (US$ millions et %)

	Dette long terme	multilatérale	bilatérale	commerciale
1970	238	2.5%	95%	2.5%
1980	670	26%	69%	5%
1990	2336	38%	61%	1%
1994	2545	49%	51%	-
1999	2246	72%	28%	0%

Source : WB (1999), Global development – Country tables
WB (1987-90, 2000), World debt tables, External debt of developing countries, volume II, Country tables
Joint BIS-IMF-OECD, World Bank statistics on external debt

De US$ 238 millions en 1970, il passe à 2246 millions en 1999 soit une hausse annuelle moyenne de 8%. L'examen de la structure de l'encours révèle aussi que la dette extérieure du Mali est surtout une dette publique, la dette commerciale (ou dette privée) représentant rarement plus de 5% de

l'encours total. Ainsi, le rythme de croissance de la dette extérieure du Mali résulte de la progression de la dette publique qui se décompose en dette multilatérale et dette bilatérale.

Très faible en 1970, car ne représentant que 2,5% de l'encours total, la part de la dette multilatérale a régulièrement progressé et prédomine à partir de 1995 alors que celle de la dette bilatérale régressait de façon régulière à partir de la même période (Annexe A3). Cette évolution est due d'une part, aux annulations et rééchelonnements de dettes obtenus par le Mali auprès de ses créanciers bilatéraux membres du Club de Paris (surtout en 1994 après la dévaluation avec une réduction de l'encours bilatéral de 23%); et, d'autre part, aux décaissements rapides effectués dans le cadre de l'exécution des programmes d'ajustement structurels ainsi que le recours de plus en plus fréquent aux ressources concessionnelles de l'IDA pour la réalisation de nombreux projets de développement.

Au 31 décembre 1999, l'encours se répartissait uniquement en dette publique multilatérale (72%) et en dette publique bilatérale (28%). A cette date, les principaux créanciers multilatéraux étaient l'IDA (37%), la BAD (12%) et le FMI (11%) ; les principaux créanciers bilatéraux membres du Club de Paris comprenaient la France (9%), le Japon (4%) et les autres bilatéraux dont la Chine (5%), l'ex URSS (4.6%) et les Fonds arabes (4.2%).

Comme l'encours, le service payé de la dette extérieure du Mali s'est aussi accru pendant les vingt dernières années en passant de US$ 1 million en 1970 à 88 millions en 1999 soit un accroissement moyen d'environ 17% par an (Annexe A5).

2.1.3. Arriérés de dette

Selon les sources gouvernementales, le Mali n'accumule pas d'arriéré extérieur depuis 1994, le service de la dette étant correctement réglé. Cependant, il convient de préciser qu'il s'agit là du règlement des échéances courantes.

En effet, en dépit de la non disponibilité de toutes les données, des arriérés de dette subsistent. Ces arriérés comprennent:

- la dette vis à vis de la République Populaire de Chine qui a toujours accordé au Mali des moratoires successifs de paiement

- la dette due à la Fédération de Russie (ex URSS) qui a aussi fait l'objet de plusieurs moratoires mais dont une réduction du stock de 80% a été obtenue dans le cadre du Club de Paris

- la dette monétaire vis à vis de la France constituée:
  - ✓ du solde débiteur du compte d'opérations de l'ancienne Banque Centrale du Mali au moment de sa liquidation en juin 1984 à la suite de l'intégration du Mali à l'Union monétaire ouest africaine (UMOA)
  - ✓ des avances consenties par le Trésor français au Trésor malien depuis 1970 et pour lesquelles aucune conditionnalité de remboursement n'a été précisée.

Le Mali a connu ses premiers arriérés de paiement en 1980 avec un total de US$ 76 millions dont 75 sur le principal (Annexe A3), quand la période de grâce de la première génération d'emprunts arrivait à terme. Les premiers programmes d'ajustement permettront d'alléger ces arriérés qui seront apurés en 1985. De 1985 à 1988, le pays n'accuse aucun arriéré de paiement. Au début des années 1990, les arriérés réapparaissent, passant de US$ 72 millions en 1990 à US$ 582 millions en 1997, soit une augmentation annuelle moyenne de 35%.

Tableau 2.3. Evolution des arriérés de paiement (US$ millions et %)

	1989	1990	1991	1994	1997
Arriérés de paiement	6	72	193	294	582
PNB réel	2012	2435	2386	1805	2470
Ratio arriérés/PNB	0.3%	3%	8%	16%	24%

Source : WB (1999), Global development – Country tables
WB (1987-90, 2000), World debt tables, External debt of developing countries, volume II, Country tables
Joint BIS-IMF-OECD, World Bank statistics on external debt

Rapporté au PNB, les arriérés d'impayés passent de 3% en 1990 à 24% en 1997. Cette évolution est quasi linéaire comme le reflète le graphique 5.

Graphique 5. Le ratio arriérés d'impayés / PNB

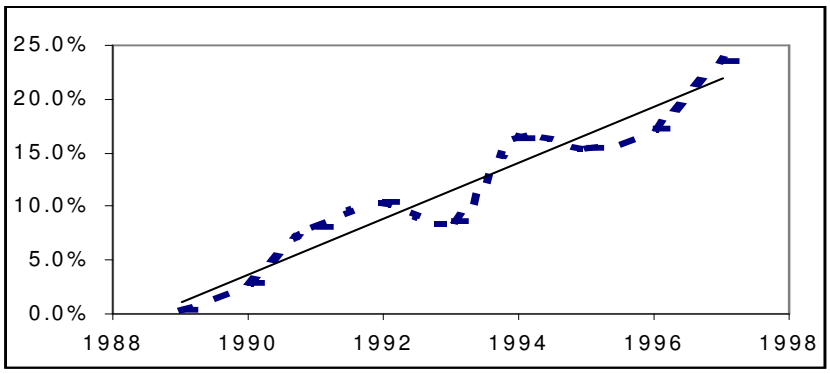

2.2

Tr
de
vu

2.2.1. Ratios d'endettement

En examinant certains ratios caractéristiques de la dette extérieure, on relève les évolutions suivantes:

- le rapport de la dette extérieure au produit national brut (PNB) est passé de 71% en 1970 à 109% en 1997, soit un niveau d'endettement extérieur à l'échelle de l'activité économique supérieur à la valeur critique de 50% (Graphique 6)
- le rapport de la dette extérieure sur les exportations s'est réduit de 425% à 335% sur la même période mais reste supérieur au seuil de tolérance de 275% (Graphique 7)
- le ratio du service de la dette sur les exportations a augmenté de 2% à 13% et demeure inférieur au seuil critique de 20%.

Au vu de ces données, on remarque que la dette extérieure du Mali se caractérise de nouveau par son évolution rapide. Ces données révèlent en outre une inadéquation entre cette progression et les grands agrégats macro-économiques surtout en 1985 et 1994, deux années au cours desquels la mauvaise pluviométrie a lourdement pesé sur l'activité économique.

Le poids de l'endettement, mesuré par le ratio de l'encours au PNB, a régulièrement baissé sur la période 1970-80, à l'exception de la sous-période 1973-74 qui correspond à celle de la grande sécheresse du Sahel. L'accroissement est ensuite régulier jusqu'en 1985. Le ratio est ensuite quasi stationnaire de 1986 à 1989.

Graphique 6. Le ratio de la dette sur le PNB

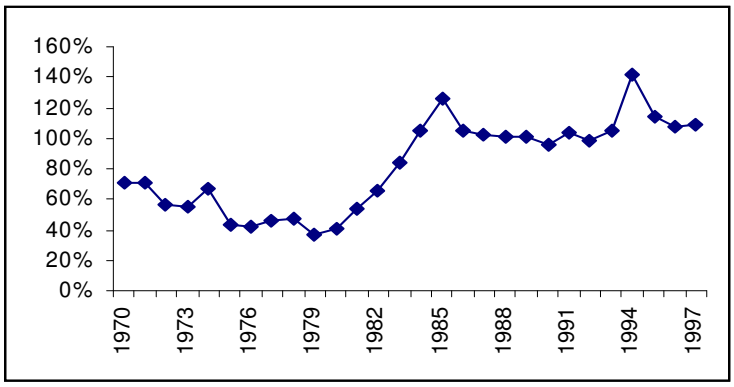

Enfin, suite à la dévaluation de 1994, le ratio augmente fortement pour s'établir à 141% avant de commencer à diminuer progressivement depuis cette date.

Evalué par rapport aux recettes d'exportation, le poids de la dette a presque toujours été lourd sur la période d'analyse.

Graphique 7. Le ratio encours de la dette sur les exportations

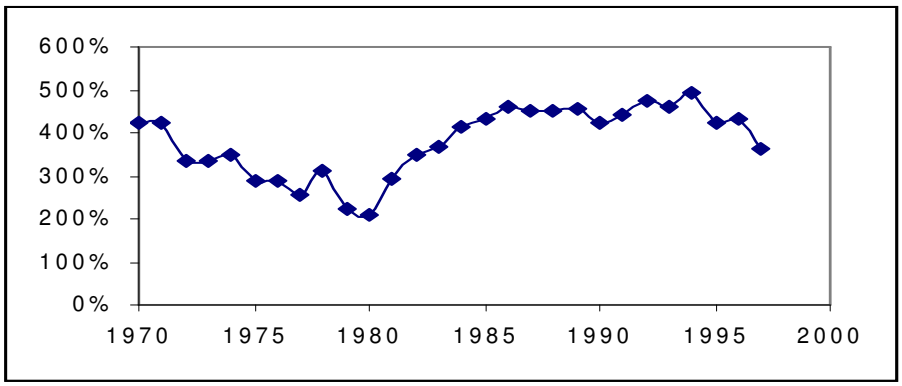

Le ratio semble avoir fortement augmenté au cours de la période 1980-94, au taux moyen annuel de 6%. Depuis 1994, le poids baisse de 10% l'an, mais demeure élevé au regard de la faiblesse des recettes d'exportation du Mali et surtout de la faiblesse de cette structure de cette exportation, dominée par trois produits seulement, le coton, l'or et le bétail.

2.2.2. Indices de vulnérabilité

En plus des ratios d'endettement, le poids de la dette extérieure s'apprécie aussi à partir de la vulnérabilité de l'économie nationale. Deux indices sont à cet effet révélateurs. Il s'agit de la sécheresse cyclique et de la structure des exportations.

Comme les autres pays sahéliens, le Mali est confronté également à une sécheresse cyclique qui entraîne des baisses très importantes de la production agricole et des exportations de coton et de bétail. Les deux grandes sécheresses de 1972-75 et 1983-85 ont entraîné une chute des exportations de bétail respectivement de 75% et 60% et une baisse de la production de coton chaque fois de 20%. Pendant une période de sécheresse on assiste à la fois à une diminution du PNB et à une baisse des exportations. Les ratios d'endettement se détériorent donc plus rapidement: de 1982 à 1985 le rapport dette extérieure / PNB a cru de 65% à 126%, celui de la dette aux exportations de 349% à 432%.

La vulnérabilité générale de l'économie malienne à chaque sécheresse est exacerbée par sa dépendance d'une gamme limitée d'exportations de produits primaires. En 1999, les exportations présentaient la structure suivante :

- 34% coton
- 32% or
- 7% bétail
- 27% autres.

Ainsi environ les deux tiers des exportations du Mali sont concentrées sur deux produits, le coton et l'or, dont les cours sont susceptibles de fluctuations considérables avec des impacts sur les recettes d'exportations. Toute baisse des cours du coton et de l'or sur le marché international peut conduire à un alourdissement du poids de la dette.

2.2.3. Valeur actualisée nette de la dette

En plus des ratios d'endettement et des indices de vulnérabilité, la valeur actualisée nette est aussi utilisée pour évaluer le poids de la dette. L'utilisation de la valeur actualisée au lieu de la valeur nominale se justifie par le fait que la valeur actualisée tient compte des conditions et de la concessionnalité du portefeuille de prêts et traduit ainsi avec précision les coûts de la dette en devise courante. La valeur actualisée nette de la dette (VAN) représente donc le mouvement de futurs paiements de service de la dette corrigé de la valeur temps de l'argent (t) – t étant soit le taux

d'escompte soit, à défaut le taux d'intérêt commercial de référence (TICR) publié par l'OCDE.

Ainsi :

$$VAN = \frac{SD_1}{(1+t)} + \frac{SD_2}{(1+t)^2} + \cdots + \frac{SD_n}{(1+t)^n}$$

En valeur actualisée, l'encours de la dette extérieure croit de 1996 à 1999 de US$ 1265 millions à 1403 millions soit une hausse de 111%. La part de la dette multilatérale demeure plus importante que celle de la dette bilatérale et les plus grands créanciers sont l'IDA (35%) et les bilatéraux membres du Club de Paris (19%). Quant au ratio valeur actualisée sur les exportations, il diminue de 259% en 1996 à 211% en 1999. Cependant, il demeure supérieur au seuil de 200% retenu par le FMI et la Banque Mondiale comme soutenable dans le cas précis du Mali.

Tableau 2.4. Evolution de la VAN du Mali (US$ millions)

	VAN	Ancienne dette						Nouvelle
	dont	Totale	Bilatérale		Multilatérale			dette
			Totale dont	Club de Paris	Totale dont	FMI	IDA	
1997	1239	1239	378	246	861	133	423	0
1998	1325	1316	386	250	930	146	453	9
1999	1403	1384	391	253	993	161	485	19
2000	1474	1452	395	255	1057	171	522	22
2001	1534	1511	399	258	1112	177	558	23
2002	1559	1530	400	259	1130	159	590	29
2003	1582	1517	396	258	1121	138	617	65
2004	1609	1498	393	258	1105	115	637	111
2005	1641	1471	390	257	1081	93	650	170
2006	1672	1435	385	254	1050	71	658	237
2007	1712	1391	378	249	1013	49	660	321
2008	1760	1353	372	245	981	30	680	407
2009	1815	1312	367	241	945	15	656	503
2010	1890	1274	359	233	915	5	650	616

Source : IMF (1999), Mali net present value of debt after rescheduling, 1997-2017

3. Mécanismes d'allégement de la dette

Les mécanismes d'allégement du fardeau de la dette font suite à la crise de remboursement ou simplement à la précaution de faire en sorte que le remboursement des intérêts ne se fasse au détriment du niveau de vie et de l'investissement dans les pays débiteurs. Tout le dilemme de l'allégement est ici énoncé dès lors que les nécessaires réformes qui l'accompagnent tendent à réduire les importations afin d'économiser des ressources permettant de payer les intérêts. Quels que soient les mécanismes, la stratégie de sortie de la crise d'endettement repose sur trois fondements liés, à savoir :

i) les accords de rééchelonnement consistant à différer les remboursements du principal arrivés à échéance

ii) la mise en œuvre de réformes d'ajustement structurel tendant à réduire les importations et à stimuler les exportations pour dégager des ressources en vue de payer les intérêts de la dette

iii) l'octroi de nouveaux prêts de la part des structures financières internationales et des banques en vue de la croissance et des paiements des intérêts.

3.1. Mécanismes traditionnels et résultats obtenus

Les techniques d'allégement de la dette extérieure peuvent être regroupées en trois catégories :

- les techniques de réaménagement consacrées à la dette extérieure vis-à-vis des créanciers publics
- les techniques utilisées pour le réaménagement de la dette extérieure due aux créanciers privés
- les annulations de dettes.

3.1.1. Les mécanismes traditionnels d'allégement de la dette

Selon la nature des créanciers (publics ou privés), les mécanismes consacrés au réaménagement de la dette sont ceux proposés aux pays débiteurs dans le cadre du Club de Paris pour les créances publiques et dans le cadre du Club de Londres pour les créances privées (généralement dues aux banques commerciales). Les mécanismes de fonctionnement de ces deux Clubs sont résumés en Annexe A8.

Au-delà des techniques du Club de Paris et du Club de Londres, les annulations pures et simples de la dette constituent aussi des mécanismes d'allégement. Jusqu'à la mise en place de l'initiative PPTE, elles étaient consenties uniquement par les créanciers bilatéraux. L'annulation de créances se fait dans le cadre des dettes contractées auprès des pouvoirs publics, sinon dans le cas des banques, l'annulation prend la forme de décotes pour lesquelles des provisions sont faites dans les limites fiscalement tolérables.

3.1.2. Allégement obtenu

D'abord, il faut dire que le Mali n'a pas obtenu d'annulation de dette du Club de Londres. Les allégements obtenus ne concernent donc que les créances publiques des pays membres ou non du Club de Paris.

Les allégements de dette accordés par les pays membres du Club de Paris ont été obtenus à l'issue de quatre (4) passages devant ledit Club ainsi qu'à la faveur de la dévaluation du franc CFA de 50% en janvier 1994 (Annexe A4). Les passages successifs du Mali devant le Club de Paris ont permis d'obtenir un allégement total de dette à hauteur de US$ 230 millions, soit :

- 65 millions aux conditions de Toronto (1988)
- 54 millions aux conditions de Londres (1989)
- 76 millions aux conditions de Toronto renforcé (1992)
- 35 millions aux conditions de Naples (1996), soit 67% de réduction de la VAN auprès de trois de ses créanciers (France, Pays Bas, Royaume Uni) et le rééchelonnement au taux du marché sur 23 ans dont 6 de différé. L'Italie a accordé un rééchelonnement sur 33 ans dont 3 ans de grâce au taux d'intérêt concessionnel.

Au-delà de ces allégements obtenus, les pays membres du Club de Paris ont aussi accordé au Mali en 1994 une annulation de dette de US$ 413 millions soit 123% des flux nets et 138% des transferts nets reçus pour atténuer les effets de la dévaluation. A elle seule, cette annulation représente plus de 71% de l'ensemble des allégements obtenus par le Mali de 1988 à 1996 et élève ainsi la moyenne des allégements à 22% des flux nets et à 25% des transferts nets. Sans cette annulation exceptionnelle de dette, lesdites moyennes se situeraient respectivement à 6% et 7%.

Les allégements des pays non membres du Club de Paris peuvent être regroupés en deux (2) catégories :

- les moratoires successifs accordés par la République Populaire de Chine et l'Ex - URSS. Il convient toutefois de préciser que les négociations

avec la Russie sur la dette de l'Ex - URSS ont abouti en août 1998 au principe de l'annulation de 80% de ladite dette et du rééchelonnement des 20% restants selon l'option B de Naples i.e. sur 33 ans sans différé ou 25 ans avec un différé de 6 ans si la réduction obtenue en valeur actualisée nette est réduite de moitié. Cependant l'accord bilatéral à conclure dans ce cadre n'est toujours pas signé

- les différentes annulations de dette accordées par le Maroc (274 millions fcfa), l'Ex - Yougoslavie (170 millions fcfa) l'Allemagne et le Qatar (3300 millions fcfa) et d'autre part de l'allégement consenti par la Côte d'Ivoire en 1997 selon les termes de Naples soit une réduction de 67% du stock de la dette et le rééchelonnement du reliquat sur 23 ans avec 6 ans de différé et au taux d'intérêt de 6% l'an.

3.1.3. Limites

La principale limite des mécanismes traditionnels d'allégement de dette résulte de l'exclusion totale de la dette multilatérale de leur champ d'application en dépit de sa part sans cesse croissante dans l'encours total.

Aussi, avant les termes de Naples, l'assiette de réaménagement dans le cadre du Club de Paris ne comprenait que les échéances impayées et celles arrivant à maturité pendant la période couverte par un programme d'ajustement structurel avec le FMI. Ainsi les rééchelonnements accordés à la suite des trois premiers Club de Paris ne concernaient que des échéances arrivant à maturité pendant des périodes relativement courtes soit $1^{1/2}$ an pour 1988, 2 ans pour 1989 et 3 ans pour 1992.

N'abordant pas le long terme et ne portant pas sur l'encours, les premiers mécanismes d'allégement de dette ont tout au plus permis de différer à court terme le problème de trésorerie.

Il semble que le rééchelonnement au Club de Paris a donné peu de résultats satisfaisants. En effet, à la fin des années 80, seulement 10% des pays lourdement endettés sont parvenus à une situation de solvabilité. Deux critiques sont généralement adressées à ce mécanisme :

- il faut attendre que le débiteur soit incapable de rembourser pour engager le mécanisme, soit une absence d'anticipation des difficultés à venir
- l'intervention du FMI pour mettre en œuvre une politique susceptible d'enrayer les causes des difficultés de remboursement, enlève au débiteur toute souveraineté de décision et donc toute obligation morale

d'endosser les échecs futurs de la politique d'ajustement en tant que condition d'éligibilité au rééchelonnement.

De façon plus générale, il faut dire que le rééchelonnement fait différer le remboursement du capital emprunté, laissant subsister le problème du paiement des intérêts. La réduction des intérêts serait difficile dans le cas de la dette concessionnelle dont le taux est déjà jugé très bas, moins de 1%. Elle le serait également dans le cas des banques de développement qui se seraient refinancées à leur tour sur le marché international des capitaux à des taux auxquels elles ont souscrit à moins de bénéficier de subventions des pays industrialisés. Le palliatif est resté jusqu'ici le recours par le Club de Paris aux mécanismes de rééchelonnement avec délais de grâce des paiements dus par les pays débiteurs.

3.2. Initiative PPTE

Elle apparaît comme une combinaison de deux mesures qui se renforcent réciproquement, à savoir le mécanisme de rééchelonnement de dette et les politiques d'ajustement structurel, avec pour objectif général "ramener à des niveaux soutenables la charge de la dette" et donc sortir du cycle infernal des rééchelonnements. C'est un cadre d'action FMI/Banque Mondiale, initié en septembre 1996, en faveur des 41 pays à faible revenu, pour autant que ceux-ci adoptent et poursuivent des programmes d'ajustement et de réforme économique.

L'initiative respecte un certain nombre de principes dont :

- l'inscription des nouveaux mécanismes d'allégement dans ceux déjà existants mais jugés insuffisants pour certains pays
- la participation de l'ensemble des créanciers de façon à coordonner leurs actions
- la préservation du rapport d'équilibre des institutions financières avec statut privilégié des créanciers multilatéraux
- l'allégement de dette en appui aux efforts d'ajustement structurel
- la prise en compte de toute la dette pour parvenir à une situation soutenable de l'endettement
- l'assortiment de conditions suffisamment concessionnelles des nouveaux concours financiers.

3.2.1. Objectifs et critères d'éligibilité

L'initiative PPTE a pour seul objectif de rendre l'endettement soutenable, surtout pour les 30 des 48 PMA très endettés. La soutenabilité de la dette est décidée au regard du niveau de deux ratios, celui de la VAN et celui du service de la dette :

- le ratio VAN/exportations doit être compris entre 200 et 250%, selon le pays
- le ratio service/exportations, de l'ordre de 20 à 25%.

Ne pas être dans ces fourchettes ne signifie pas que le pays est condamné surtout que les deux ratios peuvent paraître contradictoires s'ils ne sont pas contenus l'un dans l'autre. Il est ainsi admis que le ratio de la VAN puisse être inférieur à 200% dès lors que :

- le ratio exportation/PIB est supérieur à 40% et
- le ratio recettes budgétaires/PIB est au moins égal à 20%.

Dans ces conditions le ratio VAN/exportations est remplacé par VAN/Recettes budgétaires dont le niveau doit être au plus égal à 280%.

Dans tous les cas, les deux ratios peuvent être utilement pris en compte en même temps qu'un certain nombre d'indicateurs dont le niveau renseigne sur la santé de l'économie et les chances de sortie de la crise d'endettement, à savoir :

- la concentration des exportations
- la charge budgétaire du service de la dette extérieure
- le ratio dette/PIB
- la couverture des réserves internationales
- etc.

Dans le cas spécifique du Mali, l'éligibilité du Mali s'appuie sur :

- le lourd fardeau de sa dette extérieure
- sa vulnérabilité aux chocs externes
- ses bons antécédents sur une assez longue période
- son éligibilité à la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)
- son caractère exclusivement IDA.

3.2.2. Etapes

Le schéma d'ensemble comprend :
- une première étape
- une prise de décision
- une deuxième étape et
- une fin de processus.

Dans la première étape, le pays établit 3 ans de bons "antécédents" d'où l'expression de "bon élève du FMI", il est alors admissible, de la part des créanciers du Club de Paris, à une opération portant sur le stock de dette. Le pays fait usage des mécanismes classiques d'allégement i.e. rééchelonnement aux conditions dites de Naples, assorti d'une réduction des deux tiers de la VAN.

La prise de décision, FMI / Banque Mondiale et pays concerné, quant à l'admission du pays à bénéficier d'une aide en vertu de l'initiative PPTE, se fait sur la base d'une analyse montrant que les dispositifs classiques d'allégement sont insuffisants pour rendre soutenable le niveau d'endettement. Les services du Fonds et de la Banque préparent un document préliminaire déterminant l'admissibilité du pays et recommandent des fourchettes de viabilité propres au pays ainsi que l'action requise de la part des créanciers, bilatéraux comme multilatéraux.

Dans la deuxième étape, les créanciers du Club de Paris accordent des rééchelonnements de flux assortis d'une réduction pouvant atteindre jusqu'à 80% de la VAN, s'engagent également à fournir, au terme de la deuxième étape, une opération sur le stock assortie d'une réduction jusqu'à 80% de la VAN à condition toutefois que le PAS ait été satisfaisant dans sa mise en œuvre. Les concours se font sous forme de dons et de prêts concessionnels.

A la fin du processus, si tous les critères de résultats ont été respectés, l'opération prend effet.

3.2.3. Mise en œuvre

La mise en œuvre de l'initiative PPTE a concerné, jusqu'en 2000, seulement 5 pays, la Bolivie, la Guyane, le Mozambique, le Burkina et l'Ouganda. Dans le cas de l'Ouganda (avril 1997 avec pour critère un ratio VAN/exportation de 202%), le pays a bénéficié, en avril 1998, d'une aide de US$ 340 millions (à raison de 160 la Banque Mondiale, 70 le FMI et 110 les autres créanciers), soit 20% de sa dette. En septembre 1997, c'était au tour de la Bolivie et du Burkina avec pour ratio VAN/exportation de 225 respectivement 205%. Les fins de processus étaient septembre 1998 respectivement avril 2000, pour une aide de 450 (dont 50 Banque Mondiale et 30 FMI), soit 13% de la dette, respectivement US$ 110 millions (dont 40 Banque Mondiale et 10 FMI), soit 14% de la dette. La Guyane est éligible selon les critères budgétaires et d'ouverture de son économie.

Quant au Mali, il a été déclaré éligible en septembre 1998. Sa dette s'élevait à près de US$ 3 milliards dont 53.7% de dette multilatérale et il présentait 3 ans de bons antécédents. Il ne pouvait plus obtenir de rééchelonnement de sa dette à travers les mécanismes traditionnels car ayant bénéficié en mai 1996 d'allégement aux conditions de Naples. A l'époque, les indicateurs de soutenabilité de sa dette se situaient à :

- 254% le ratio de la VAN de la dette sur les exportations
- 12% le ratio du service de la dette sur les exportations
- 17% le service de la dette en pourcentage des recettes publiques hors dons
- 13% les recettes fiscales en pourcentage du PIB
- 48% la VAN de la dette en pourcentage du PIB
- 21% la concentration ou la variabilité des exportations définie comme étant l'écart type des exportations sur la période 1986-95, en pourcentage de la moyenne.

L'initiative PPTE fixait le ratio VAN/exportations à 200% et celui service de la dette/exportation à 20%. L'assistance attendue à la fin du processus (décembre 1999) était de US$ 128 millions dont 44 de la Banque Mondiale, 14 du FMI, 37 des bilatéraux et 32 des multilatéraux autres que le Fonds et la Banque. Cette assistance correspondrait à une réduction de dette de 10% et une remise du service de la dette d'environ 250 millions de dollars.

Toutefois, le point d'achèvement de l'initiative PPTE n'a pu être atteint faute de satisfaction des conditions :

i) de mise en œuvre, dans les délais requis, des réformes structurelles dans les secteurs du coton, de l'énergie, des télécommunications et des banques, i.e. :

- finalisation de l'audit technique de la filière coton et élaboration d'un plan d'action conforme aux conclusions dudit audit
- ouverture des secteurs de l'énergie et des télécommunications à la compétition et lancement des appels d'offres pour la privatisation des entreprises publiques, EDM (Energie du Mali) et SOTELMA (Société des télécommunications du Mali)
- finalisation du plan d'action du secteur financier et lancement des appels d'offres pour la privatisation de la BMCD (Banque malienne de crédits et de dépôts) et de la BIM (Banque internationale pour le Mali)

ii) de réalisation des progrès dans les programmes avec la Banque Mondiale et relatifs à l'éducation et à la santé i.e. :
- préparation d'un plan de financement du secteur de l'éducation dans le cadre du Programme décennal de l'éducation (PRODEC) actualisé qui clarifiera les mesures envisagées permettant d'améliorer l'efficacité des ressources publiques au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur
- mise en œuvre des procédures de gestion du Programme de développement socio-sanitaire (PRODESS) et mobilisation des ressources de ce programme

iii) de préparation du document cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) à partir du plan d'actions de lutte contre la pauvreté mis en place depuis 1998 pour une éligibilité à l'initiative PPTE renforcée.

4. Allégement de dette et réduction de la pauvreté

Le gouvernement dispose d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Ses politiques et plans d'action sont basés sur le diagnostic fait de la situation de pauvreté i.e. :

- l'ampleur du phénomène mesurée par les principaux indicateurs que sont l'indice numérique de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté, le taux de pauvreté, la profondeur de la pauvreté
- les instruments de mesure du développement humain durable à savoir l'indice du développement humain et l'indice sexospécifique.

La mise en œuvre de cette stratégie s'opère à l'intérieur :

- des mesures de réforme structurelle de l'économie
- des mesures de stabilisation macro-économique
- de la stratégie globale de la croissance par la promotion des exportations
- de la politique de renforcement de l'intégration économique sous régionale.

4.1. Indicateurs de pauvreté et réalité malienne

Les principaux indicateurs ici retenus sont :

1. le seuil de pauvreté (SP) ou le niveau minimum de consommation qu'il faut à un individu pour subsister

2. le taux ou l'incidence de la pauvreté (P0) ou encore la proportion de pauvres dans l'ensemble de la population

3. la profondeur de la pauvreté (P1) ou l'indice volumétrique de pauvreté mesurant le déficit de revenu des pauvres par rapport au seuil de pauvreté

4. l'indice de pauvreté humaine (IPH) en tant que combinaison de 3 variables que sont :
   - ✓ le risque de décéder à un âge précoce
   - ✓ le taux d'analphabétisme des adultes
   - ✓ les mauvaises conditions de vie mesurées par le manque d'accès aux services de santé et à l'eau potable et le taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans.

5. l'indice de développement humain (IDH) en tant que moyenne arithmétique simple de 3 indicateurs relatifs respectivement à

l'espérance de vie à la naissance, au niveau d'éducation (combinant alphabétisation et scolarisation) et au revenu par habitant

6. l'indice de Gini (IG) qui traduit l'écart entre la distribution hypothétique uniforme des revenus et la distribution effectivement observée e.g. lors d'une enquête budget consommation.

Tableau 4. Les indicateurs de pauvreté au Mali

		1994	1996	1998
1.	Seuil de pauvreté (SP) – fcfa	77204	102 971	103 130
2.	Taux de pauvreté (P0)	68.8%	71.6%	69.0%
3.	Profondeur de la pauvreté (P1)	46.9%	48.4%	31.0%
4.	Indice de pauvreté humaine (IPH)		58%	55%
	✓ Taux brut de scolarisation	36.4%	42.3%	50.0%
	✓ Taux d'alphabétisation des adultes	17.1%	21.3%	31.0%
	✓ Probabilité de décéder avant 40 ans			*33.6%
	✓ Accès à l'eau de robinet	9.3%	10.2%	
	✓ Accès à la santé		27.9%	
5.	Indice de développement humain (IDH)	0.251	0.309	0.333
	✓ Espérance de vie	56.8 ans	56.8 ans	
	✓ PIB/habitant	79571 fcfa	85337 fcfa	
6.	Indice de Gini (IG)	44.3%		

* Donnée de 1997 de PNUD (1999), Rapport mondial sur le développement humain

Source : ODH-LCP (1998, 1999), Rapports annuels sur le développement humain durable au Mali

Au regard de ces indicateurs, il apparaît clairement que la pauvreté reste un problème préoccupant au Mali. Le PIB par habitant est de seulement 270 dollars soit 740 en PPA (parité de pouvoir d'achat) contre 990 en moyenne dans l'ensemble des PMA (pays les moins avancés).

4.2. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté – SNLP - (1998) s'appuie sur la nécessité d'assainir l'environnement macro-économique et financier dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. Ces politiques sont supposées asseoir les conditions favorables à la croissance économique et au développement dont les fruits permettraient d'améliorer les conditions de vie des ménages et des populations et donc de faire reculer les frontières de la

pauvreté. Evidemment il ne s'agit pas d'ajouter de nouvelles conditionnalités de réduction de la pauvreté mais de les inscrire dans les conditionnalités existantes de l'ajustement ou de l'initiative PPTE.

Sur une période de 5 ans, la SNLP prévoit un budget de US$ 373 millions (moins de 75 millions par an) répartis entre 8 axes stratégiques à savoir (Annexe A7) :

A1. Améliorer l'environnement économique, politique, juridique et social
A2. Promouvoir les activités génératrices de revenus et l'auto-emploi
A3. Améliorer l'accès des services financiers et aux autres facteurs de production
A4. Promouvoir les filières agro-alimentaires
A5. Améliorer l'accès à l'éducation de base et à la formation
A6. Promouvoir l'accès à la santé, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement
A7. Améliorer les conditions d'habitat
A8. Assurer une coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté

Le budget de la stratégie de lutte contre la pauvreté est supérieur à l'allégement de dette attendu de l'initiative PPTE. Le montant annuel de US$ 75 millions dépasse la moyenne annuelle de paiement de service de la dette, US$ 52 millions, sur la période 1994-96, mais celle-ci représenterait 69% du besoin d'aide. Autant dire que beaucoup reste à faire en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique.

4.3. Point de vue de la société civile

En dehors des Gouvernements et des IFI, d'autres organismes et institutions au plan national comme international, expriment leurs opinions sur la question de l'endettement et des besoins de développement des pays les moins avancés. On les regroupe sous l'appellation de société civile, l'ensemble donc des syndicats, ONG, groupements professionnels, associations diverses, etc. Son intervention dans la réflexion sur le sujet résulte des insuffisances des mécanismes traditionnels de traitement de la crise de l'endettement et de son scepticisme quant à l'efficacité des nouveaux instruments tels que l'initiative PPTE.

Dans le cadre des mécanismes traditionnels, la société civile s'est appesantie sur l'option rachat en proposant deux schémas de conversion de dette publique détenue par les créanciers du Club de Paris (40% de la dette du Mali). Le premier est celui des ONG consistant en l'annulation avec

affectation des ressources libérées au financement de projets de développement. A cet effet, un partenariat est à conclure entre l'Etat et une agence nationale de développement, à créer, regroupant toutes les ONG locales. Conformément à ce partenariat, les produits de l'annulation seront affectés, au prorata du service annuel à payer, à l'Agence qui financera des projets présentés par les ONG au regard des priorités du Gouvernement e.g. constructions d'écoles, de centres de santé, etc. L'annulation est consacrée par la remise par les créanciers membres du Club de Paris des titres de créances à l'ONG AIDE (Agence Internationale de Développement durable et de l'Environnement), titres ensuite rétrocédés à l'agence locale qui ainsi se retrouve créancière de l'Etat.

Le second schéma de rachat (DENI – Direct Expatriate National Investment) est celui de US-Africa Business Council (US-ABC) et consiste à négocier avec un expatrié malien une partie de la dette avec une décote de 90% contre une reconnaissance de dette échangeable au Mali, selon 3 options :

- (Central Bank Accounting) : se faire rembourser en monnaie locale au prorata de la valeur faciale de la créance, dans le cadre de l'apurement de la dette intérieure
- (méthode de la privatisation à 100%) : utiliser la créance rachetée pour acquérir des actions de sociétés d'Etat en cours de privatisation, conformément au schéma respectif de privatisation
- (Growth oriented method) : créer au Mali des entreprises grâce aux créances rachetées, US-ABC peut faciliter, dans ce cas, les joints ventures.

La procédure de mise en œuvre du schéma est la suivante :

1. l'expatrié négocie avec le Club de Paris le prix qu'il est prêt à payer pour la dette ("pay-in") et non avec le gouvernement (qui serait du "pay-back")
2. il cherchera à négocier directement avec son gouvernement selon les termes de rachat
3. la BAD sera le garant du programme, qui collecte et reverse l'argent aux membres du Club de Paris
4. la Chase Manhattan Bank pourvoit les services extérieurs au programme, ouvre un compte au nom de la BAD
5. la BCEAO recevra de la BAD le listing des qualifiés, pour prévenir la fraude.

Par rapport à l'initiative PPTE, la seule réaction jusqu'à ce jour enregistrée est celle de la Coalition nationale Jubilé 2000 du Mali qui soutient que cette initiative ne peut pas alléger la dette des pays concernés encore moins lutter contre la pauvreté. Elle rappelle que sous sa première version, l'initiative n'a finalement concerné que 7 pays sur 41 et sous des conditionnalités

inappropriées. En dépit des promesses faites lors du sommet du G7 de Cologne d'alléger US$ 100 milliards de dette, seulement US$ 4 milliards ont été annulés à la date du 1er trimestre 2000. Jubilé 2000 du Mali en déduit que les pays du G7 n'ont aucune volonté politique à alléger la dette du Tiers Monde car cette dette est devenue aujourd'hui "*une redoutable arme politique au service de l'asservissement et de la domination du Tiers Monde par les pays industrialisés du Nord*".

La Coalition soutient également que les montants d'annulation prévus (US$ 70 milliards) sont dérisoires quand on sait que la part des pays du G7 (US$ 40 milliards soit 0,1% du revenu mondial) est inférieure à la consommation annuelle de cigarettes en Europe (US$ 50 milliards).

L'initiative PPTE n'est donc pas pour la Coalition "une solution à la dette du Tiers Monde" encore moins un moyen adéquat de lutte contre la pauvreté. La position de principe de Jubilé 2000 demeure une annulation totale et inconditionnelle de la dette, car le Nord doit au Sud, entre autres :

- les dettes liées à la traite des noirs, à l'esclavage, à la conquête coloniale, à la colonisation, à la libération de l'Europe des griffes du fascisme et du nazisme, à la mise en valeur et à l'exploitation coloniale
- le retour des biens culturels volés à l'Afrique
- le rapatriement des immenses capitaux volés à l'Afrique par des élites corrompues et qui sommeillent dans les banques du Nord.

Tout comme l'initiative PPTE, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est généralement perçue comme l'affaire des pouvoirs publics et des IFI. Togola, S. (2000) écrit qu'un sondage d'opinion sur la lutte contre la pauvreté engagée par le gouvernement afficherait sûrement aujourd'hui plus de sceptiques que d'optimistes. Ce scepticisme ne s'explique pas seulement par la dégradation de la situation économique mais aussi par le fait que nombre de citoyens considèrent la lutte contre la pauvreté comme un ensemble de discours qui n'auront aucun impact positif sur les conditions de vie des Maliens. A défaut d'un tel sondage d'opinion, qui n'est pas encore pratique courante au Mali, la réaction des ONG intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté ainsi que celle du CESC (Conseil économique, social et culturel) permettent d'inférer le point de vue de la société civile.

Du côté des ONG, on ne s'estime pas avoir été associé à l'élaboration des documents de base de la lutte contre la pauvreté, encore moins son expérience de terrain valorisée. Le rapport intérimaire du CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) semble s'appuyer exclusivement sur des documents officiels comme :

- le document cadre de politique économique et financière
- les documents de politiques sectorielles (éducation, santé, justice, etc.)

- les rapports annuels de l'Observatoire du développement humain durable
- les schémas d'aménagement du territoire.

D'après le CCA-ONG (Comité de coordination des actions des organisations non gouvernementales) qui regroupe vingt deux (22) ONG exerçant leurs activités au Mali, puisque la pauvreté reflète la non satisfaction des besoins essentiels pour vivre décemment (alimentation, santé, habillement, logement) suite à des conditions économiques défavorables et à une mauvaise intégration sociale, alors la lutte doit passer nécessairement par le financement d'activités rémunératrices, de projets de santé et d'éducation en faveur des démunis. A ces volets largement partagés, certaines ONG ajoutent des dispositifs d'appui technique (information, formation, alphabétisation, appui organisationnel) et de défense des droits fondamentaux de l'homme (lutte contre les injustices sociales, promotion du genre, etc.).

Quant au CESC (1998), il est fait de l'éducation et de la formation les deux facteurs essentiels de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement humain durable du Mali. Cette conviction repose sur la relation entre ces deux facteurs et l'accroissement de la productivité et du revenu, d'où la nécessité de réaliser un taux brut de scolarisation d'au moins 50% pour espérer amorcer le décollage économique.

5. Stratégie globale post PPTE

L'objectif stratégique du Gouvernement demeure la consolidation des performances macro-économiques à travers la croissance économique, la réduction de la pauvreté et du chômage et le renforcement des réformes sectorielles e.g. dans les secteurs de production et de distribution des services publics à savoir, eau/électricité, éducation, télécommunication.

Dans le domaine financier, le Gouvernement devra pouvoir bénéficier encore de nouveaux flux d'aide et de dette concessionnelle en même temps qu'une gestion prudentielle de son endettement (sous la conduite de la Direction générale de la dette publique - DGDP) s'impose. Les nouvelles conditions de l'initiative PPTE semblent assez souples :

- 150% de ratio VAN/exportation
- 250% de ratio VAN/recettes budgétaires
- 30% de ratio exportation/PIB
- 15% de ratio recettes fiscales/PIB
- 15 – 20% de ratio service dette /exportation.

Mais même renforcée, l'initiative PPTE seule ne suffit pas à résoudre les graves difficultés des PMA à rembourser leurs dettes et surtout à payer les intérêts sur ces dettes. Les objectifs de croissance et de développement économique requièrent, pour être atteints, de bonnes politiques économiques dont les principaux éléments sont :

- l'assainissement du cadre macro-économique
- la promotion des ressources humaines avec accroissement de la productivité
- la mise à disposition des infrastructures et services de base
- l'orientation stratégique de l'aide
- l'attrait de l'investissement étranger
- etc.

Mieux, le Mali, à l'instar des PMA, devra chercher à mieux tirer avantage des opportunités de la mondialisation et de la globalisation. Il devra le faire tant individuellement que dans le cadre de l'union douanière UEMOA ou de la CEDEAO. Si les pays développés lèvent les barrières tarifaires et non tarifaires en faveur des produits originaires, le Mali devra chercher à :

- accroître son offre d'exportables
- améliorer la qualité des produits et services à l'exportation
- obtenir des transferts de technologie en vue d'accroître la productivité et la compétitivité des activités productives
- négocier l'assistance technique des pays développés en faveur de la maîtrise des normes internationales, phytosanitaires et autres.

5.1. Axes stratégiques

Les principaux axes stratégiques comprennent :

- une meilleure gestion des ressources publiques grâce :
  - au renforcement de l'efficacité de la collecte des impôts et taxes notamment par l'élargissement de l'assiette, l'informatisation généralisée des structures concernées, la simplification du système d'impôt direct, le renforcement de l'administration des impôts et des douanes et de la DGDP
  - à une réallocation optimale des dépenses publiques comprenant :
    - ✓ la limitation des dépenses de fonctionnement et de leur taux d'accroissement
    - ✓ l'accroissement de la part des services sociaux.

- une amélioration de l'intermédiation financière dans le cadre des réformes entreprises par la BCEAO

- une bonne politique de promotion du secteur privé avec la poursuite des réformes des entreprises publiques et le renforcement des capacités de participation des organisations consulaires et des associations patronales et professionnelles

- un renforcement des réformes dans les domaines de l'éducation et de la santé.

La réussite des mesures contenues dans ces axes passe par une plus grande attention à la qualité, à la disponibilité et à la circulation des statistiques de la balance des paiements, ce qui suppose des procédures de collecte et de traitement des données relativement simples et mieux maîtrisées. Les améliorations porteront, entre autres, sur :

- un meilleur enregistrement des statistiques d'exportation, notamment en ce qui concerne le bétail ($3^{ème}$ produit d'exportation du pays), à travers une réorganisation et un équipement des Administrations des Douanes et de la Statistique Nationale
- une correcte évaluation des transferts de l'étranger qui ne transitent pas tous par le système bancaire e.g. en se référant aux données d'enquêtes budget/consommation dans les zones de forte émigration.

5.2. Méthodologie d'estimation de l'impact PPTE

Nous cherchons à évaluer, pour les années à venir, le ratio (a_0) aide/PIB équivalent à l'allégement de dette. Pour ce faire, nous supposons que :

- la croissance moyenne annuelle (g) du PIB réel est de 4.8%, en tant que moyenne annuelle de croissance sur la période 1994-98

- la réduction de dette (DNPV) de US$ 250 millions sous l'initiative PPTE interviendra en 2001 pour un PIB estimé de 1004 milliards de francs cfa

- le PIB réel, en 1998, de 872 milliards fcfa est converti au taux de change de 590 fcfa pour un dollar , soit US$ 1478 millions

- le taux d'intérêt (r) sur la dette sera maintenu au niveau moyen, de la période 1994-98, de 1.24% ceci d'autant plus que la stratégie d'endettement accorde actuellement la priorité à l'élément "don" de l'aide extérieure, limitant ainsi les emprunts au seul cas concessionnel avec une composante "don" d'au moins 35%, les dons étant prioritairement destinés à financer les services sociaux.

Nous prenons 2001 comme année de base, année correspondant vraisemblablement au point d'achèvement de l'initiative PPTE. L'allégement attendu est de DNPV = US$ 250 millions, allégement qui a un impact sur les années futures bien sûr dans des proportions chaque fois moindres.

Sur une période de temps T, le volume d'aide équivalent à l'allégement de dette s'établit :

$$a_0 = \frac{DNPV}{1 + \frac{1+g}{1+r} + \left(\frac{1+g}{1+r}\right)^2 + \cdots + \left(\frac{1+g}{1+r}\right)^{T-1}} = \frac{DNPV}{\sum_{t=0}^{T-1}\left(\frac{1+g}{1+r}\right)^t}$$

où :

a_0	l'aide équivalente à l'allégement de dette
DNPV	la valeur actualisée nette de l'allégement de dette
g	le taux de croissance moyen annuel du PIB réel
r	le taux d'intérêt moyen annuel de la dette

En maintenant constant le ratio d'aide sur PIB (a/PIB), on estime la valeur actualisée d'allégement de dette (a_0) ou flux d'aide obtenus soit par annulation de fractions de dette, soit par diminution du taux d'intérêt, etc.

5.3. Résultats empiriques

Les données nécessaires à l'estimation du modèle sont :

DNPV	=	250 millions de dollars
g	=	4.8%
r	=	1.24%
t	=	0, 1, 2, … 14 ans
PIB_{1998}	=	1478 millions de dollars

Sous les hypothèses de maintien du taux de croissance de 4.8% et d'un taux d'intérêt de la dette de 1.24%, l'allégement PPTE de US$ 250 millions (équivalent à US$ 275 millions à l'horizon 2015), correspond à une aide annuelle, en valeur actualisée 2001 de US$ 12.94 millions (Tableau 5.), soit 0.76% du PIB ou encore 3% du volume d'aide que le pays a reçu en 1998 (US$ 420 millions). Au taux de croissance de 4.8% du PIB réel, l'annuité d'allégement n'atteint pas les US$ 25 millions en 2015.

Tableau 5. L'impact de l'allégement de dette dans le temps (US$ millions et %)

	t	$\left(\frac{1+0.0480}{1+0.0124}\right)^t$	PIB estimé	$a = a_0(1+0.048)^t$	a/PIB (%)	DNPV-a
2001	0	1.00000	1701	12.94	0.76%	237.06
2002	1	1.03516	1783	13.56	0.76%	226.44
2003	2	1.07156	1868	14.21	0.76%	215.03
2004	3	1.10924	1958	14.89	0.76%	202.80
2005	4	1.14825	2052	15.61	0.76%	189.71
2006	5	1.18863	2150	16.36	0.76%	175.70
2007	6	1.23042	2254	17.14	0.76%	160.74
2008	7	1.27369	2362	17.97	0.76%	144.76
2009	8	1.31848	2475	18.83	0.76%	127.73
2010	9	1.36484	2594	19.73	0.76%	109.58
2011	10	1.41284	2718	20.68	0.76%	90.26
2012	11	1.46252	2849	21.67	0.76%	69.70
2013	12	1.51394	2986	22.71	0.76%	47.85
2014	13	1.56718	3129	23.80	0.76%	24.64
2015	14	1.62229	3279	24.95	0.76%	0.00
		a_0 = 12.94		∑a =275		

Source : Elaboré par les auteurs

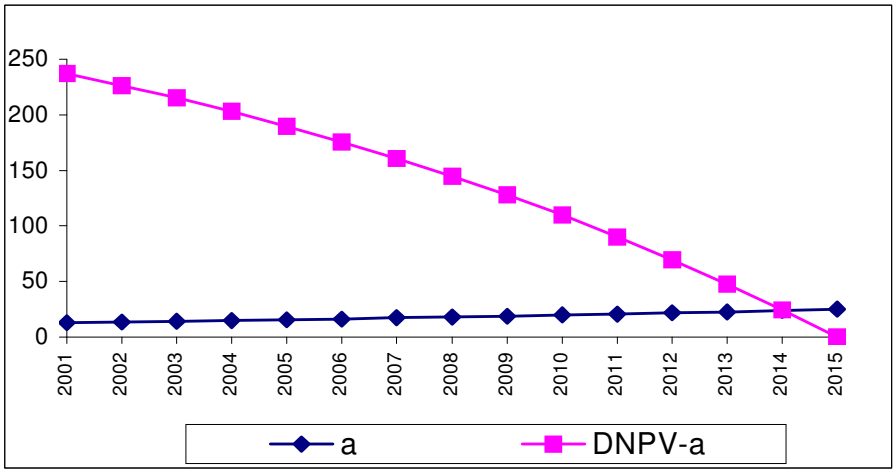

5.4. Quel nouveau régime d'endettement ?

La satisfaction des objectifs socio-économiques pour lesquels des prêts sont contractés nécessite la participation de la société civile à côté des autres acteurs que sont le Gouvernement, les IFI, le secteur privé et les autres bailleurs de fonds. Il ne s'agit pas d'une conditionnalité imposée aux Etats par les donateurs, mais d'un véritable moyen de concevoir et d'élargir les stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance. Jusqu'ici, il ne semble pas y avoir de participation effective et significative de la société civile à l'élaboration et au suivi des plans et mécanismes d'allégement de dette, encore moins au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Face à l'ampleur de la pauvreté et conformément à la stratégie nationale de lutte contre le fléau, l'allégement de dette, attendu dans le cadre de l'initiative PPTE, devra être converti en investissements sociaux. La gestion de tels investissements doit requérir la participation effective de la société civile e.g. des ONG, des syndicats et associations professionnelles représentatives des diverses couches de la population.

Pour les nouveaux prêts, il faut rompre avec les pratiques passées qui ont consisté à endetter le pays au lieu que celui-ci s'endette. En effet, il était courant que des bailleurs de fonds conçoivent les projets dits de développement financés sur emprunt auprès d'eux-mêmes avec une partie importante consacrée à rémunérer leurs propres experts. Du coup l'argument de mauvaise gestion n'est pas imputable au pays débiteur. Ceci pose la nécessité du renforcement des compétences locales en matière de négociation de nouveaux emprunts pour financer de véritables projets de développement humain durable qui ont l'avantage de garantir de meilleures conditions de vie et l'équité sociale tout en préservant les ressources nécessaires pour les générations futures.

Conclusions

De bilatérale au début des indépendances, la dette publique du Mali est à dominance multilatérale depuis 1995. Le pays a pu bénéficier des mécanismes traditionnels d'allégement de sa dette jusqu'en 1996, sans que le niveau d'endettement soit pour autant soutenable. L'initiative PPTE est justement supposée conduire à cette soutenabilité, mieux participer de la réduction de la pauvreté qui demeure un problème des plus préoccupants au Mali.

L'allongement de la période préalable à l'obtention de l'allégement de dette dans le cadre de cette initiative retarde considérablement le bénéfice des avantages attendus pour le pays et peut rendre la dette encore plus insoutenable. Les résultats obtenus dans l'assainissement de l'environnement macro-économique et l'ampleur des réformes poursuivies devraient constituer des éléments importants de décision d'accorder l'assistance d'allégement de dette conséquente. Les simulations montrent les limites de ce nouveau mécanisme. En effet, l'aide équivalente de l'allégement attendu ne sera que d'environ US$ 13 millions, soit 0.76%du PIB. Aussi, l'impact attendu en terme de réduction de la pauvreté n'en sera que limité, ce d'autant plus que les stratégies en la matière ne prennent pas suffisamment en compte les expériences locales et les attentes de la société civile.

La gestion de la dette doit être une composante importante de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques macro-économiques, y compris dans l'élaboration de projections de moyen et long terme, voire de prospectives.

L'aide accompagnera des flux d'investissements privés, lesquels flux ne devront pas être générateurs de dette si l'on veut éviter le surendettement à l'avenir. Les infrastructures existantes seront rénovées et de nouvelles créées. On assistera également à la consolidation du cadre juridique et au renforcement du système financier.

Références bibliographiques

1). ***Agence pour le Développement Social*** (1999) : La question du développement social – Communications présentées au Salon du développement social de Bamako, 27 – 29 octobre, Les Cahiers de l'ADS, Avril

2). ***Ph. Auverny-Bennnetot*** (1991) : La dette du tiers monde, La documentation française

3). ***BCEAO*** : Balance des paiements du Mali, 1997-98

4). ***R. Boote, K. Thugge*** (1997) : Allégement de la dette des pays à faible revenu – l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, Série des brochures FMI nº 51F

5). ***K. Brunner, H. Meltzer*** (1976) : Aggregative Theory for a Closed Economy, in J.Stein: Monetarism, Amsterdam, p.69 f

6). ***J.M Buchanan*** (1958): Public principles of public debt - A defense and restatement, Homewod, Illinois, p.17

7). ***CCFD*** (2000) : L'initiative PPTE au-delà des effets d'annonce – Le point sur les allégements de dette en cours, Camaagne dett 2000, mars 2000

8). ***H.B. Chenery, A.M. Strout***. (1976): Foreign assistance and economic development, in : The American Economic Review, Vol. 66, p.132 f

9). ***Coalition Nationale Jubilé 2000*** (2000) : Déclaration de la Coalition Nationale Jubilé 2000 du Mali, in Info-Matin nº 647, 18 septembre, p. 2

10). ***Commissariat au Plan*** (1995): Manuel de procédures de la coopération au développement du Mali

11). ***Conseil Economique, Social et Culturel*** (1998) : Education et lutte contre la pauvreté – Note introductive, Mai

12). ***A.A. Diallo*** **(1994) :** Les innovations en matière de traitement de dette publique - Recommandations pour le Mali, Mémoire de fin de cycle, COFEB / BCEAO, juin

13). ***DNSI*** (1999) : Comptes économiques du Mali, Bamako, avril

14). ***E.D. Domar*** (1944): The "Burden of Debt" and the National Income. In : American Economic Review, Vol. 34, page 816 f

15). ***L. Dudley, C. Montmarquette*** **(1976):** Model of the supply of bilateral foreign aid, in : The American Economic Review, Vol. 66, p.132 f

16). ***FMI/IDA*** **(1999) :** Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – Questions d'ordre opérationnel, décembre 1999

17). ***FMI/IDA*** (1998) : Document final du point de décision relatif à l'initiative en faveur des PPTE, août 1998

18). ***M. Foster, J. Healey, M. Martin, H. White*** **(1999) :** Linking HIPC II debt relief with poverty reduction and wider aid issues – Some reflections and suggestions, ODI London, august

19). ***Eurodad*** (1999) : Debt relief and poverty eradication – mechanisms and policies, report Eurodad seminar, The Hague, 2-3 november
20). ***C. Gosselin, B. Touré*** (2000) : Cohérence des politiques et interventions canadiennes et pauvreté – Le cas du Mali, 20 mars
21). ***IDA & IMF*** (2000) : Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative – Update on costing the enhanced HIPC initiative
22). ***IMF*** (2000) : Mali – Enhanced structural adjustment facility medium-term policy framework paper, july 12
23). ***IMF*** (1999) : Modifications to Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative
24). ***M. Martin, A. Johnson*** (1999) : Mise en œuvre de l'initiative PPLE – Questions clés pour les gouvernements des PPLE, document de base pour l'atelier national du Mali sur la formulation d'une stratégie de la dette, Bamako 25 mars-3 avril
25). ***R.J. Mckinnon*** (1964): Foreign Exchange Constraints in Economic Development and Efficient Aid Allocation, in : The Economic Journal, Vol. LXXIV, p.388 f
26). ***Ministère des Finances*** (1999) : Stratégie d'allégement de la dette publique du Mali dans le cadre de l'initiative PPTE, Atelier national du Mali sur la formulation d'une stratégie de la dette, Bamako 25 mars-3 avril
27). ***OCDE/PNUD*** (1995): Revue du système international de l'aide au Mali: Synthèse et analyse, Janvier
28). ***F. Papanek*** (1972): The Effect of Aid and other Ressources Transfers on Sawings and Growth in Less Developed Countries, in : Economic Journal, Band 82
29). ***E.S Phelps, K. Shell*** (1969): Public debt, taxation and capital intensiveness, in : Journal of Economic Theory, October, 1(3), p.330 f
30). ***D. Ricardo*** (1951): On the Principles of Political Economy and Taxation, Cambridge, vol. 1, pages 244-247
31). ***J.E. Serieux*** (1999) : Reducing the debt of the poorest : Challenges and opportunities, NSI, november
32). ***J.E. Serieux*** (1999) : Debt of the poorest : A brief look at some issues, NSI, may
33). ***S. Togola*** (2000) : La cohésion par la communication, in : L'ESSOR nº 14275, 11 août, p. 8
34). ***G. Tolkemitt*** (1975): Zur Theorie der langfristigen Wirkungen öffentlicher Verschuldung, Tübingen, p. 12
35). ***L. Von Stein*** **(1878)**: Lehrbuch der Finanzwissenschaft, 4. Auflage, 2.Band, Leipzig, p.347
36). ***World Bank*** (2000) : Poverty reduction strategy papers – Internal guidance note
37). ***World Bank*** (1995): World Tables, Sources and methods

38). ***World Bank*** : World debt tables, External debt of developing countries 1987-90, Volume II, Country tables
39). ***World Bank*** : World development indicators 2000, External debt management
40). ***World Bank*** : Global development finance 1999, Country tables
41). ***Joint Bis - IMF - OECD*** : World Bank Statistics on external debt

Annexes

A1. Indicateurs macro-économiques (milliards fcfa, %)

	Population (mille hbts)	PIB (10^9 fcfa)	Croissance PIB (%)	RNN nominal (10^9 fcfa)	Indice des prix (base 1987)	Croissance RNN/ht (%)
1970		360				
1971		369	1.1%			
1972		390	2.4%			
1973		385	-0.6%			
1974		384	-0.1%			
1975		444	6.3%			
1976		504	5.5%			
1977		540	3.0%			
1978		521	-1.6%			
1979		580	4.7%			
1980	6816	533	-3.7%	353	78%	
1981	6940	509	-2.0%	378	89%	-3.2%
1982	7065	486	-2.0%	411	91%	1.8%
1983	7193	509	2.0%	463	95%	2.4%
1984	7323	531	1.8%	561	109%	1.5%
1985	7456	538	0.6%	599	113%	0.7%
1986	7591	584	3.6%	610	109%	1.6%
1987	7728	590	0.4%	609	100%	2.8%
1988	7850	589	-0.1%	613	105%	-2.4%
1989	7984	658	4.8%	671	106%	2.7%
1990	8130	661	0.2%	694	107%	0.3%
1991	8289	658	-0.2%	737	110%	0.5%
1992	8464	713	3.5%	762	108%	1.4%
1993	8649	680	-2.1%	760	107%	-0.7%
1994	8832	697	1.1%	1084	134%	4.9%
1995	9013	746	3.0%	1280	150%	1.3%
1996	9191	778	1.8%	1410	160%	0.7%
1997	9365	831	2.9%	1478	161%	0.8%
1998	9580	872	2.1%	1573	167%	0.3%
1999	9794	921	2.4%	1699		

Source : DNSI (1999), Comptes économiques, avril

Graphique 1. Croissance PIB réel et du PIB réel par habitant

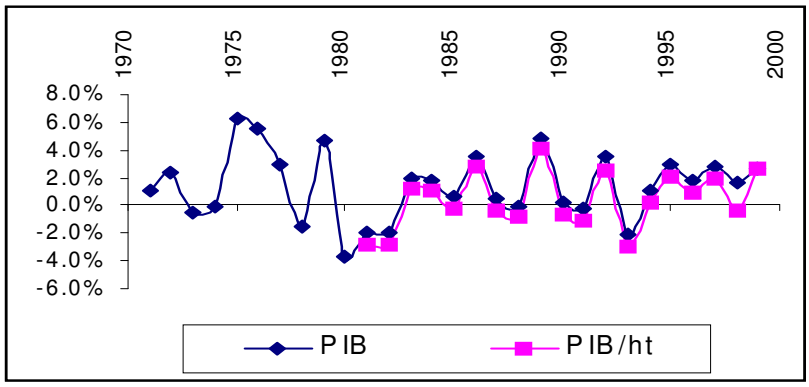

Graphique 2. La croissance du revenu réel par habitant

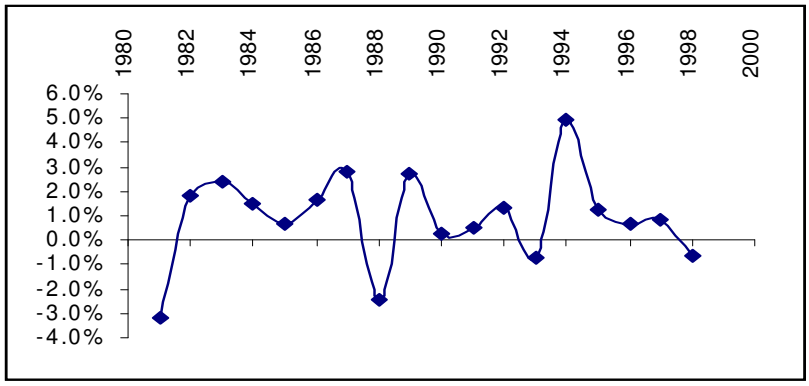

A2. Indicateurs d'échange extérieur (US$ millions, %)

	Solde BP	Ratio BP/PNB	Réserves internationales	Exportation (X)	Coton (%X)	Or (%X)	Bétail (%X)
1970	-2	-3.6%	1	56			
1971	-9	-14.5%	2	62			
1972	-11	-14.5%	4	76			
1973	-28	-32.2%	4	87			
1974	-36	-37.5%	6	96			
1975	-57	-48.3%	4	118			
1976	-42	-32.3%	7	130			
1977	5	2.9%	7	175			
1978	-99	-56.3%	11	176			
1979	-113	-46.1%	16	245			
1980	-124	-38.5%	26	322			
1981	-140	-56.5%	25	248			
1982	-115	-50.0%	25	230			
1983	-103	-42.0%	23	245			
1984	-115	-43.4%	32	265			
1985	-132	-43.7%	29	302			
1986	-173	-50.3%	31	344			
1987	-100	-23.5%	25	426			
1988	-104	-24.4%	44	427			
1989	-186	-41.9%	123	444			
1990	-221	-40.3%	198	549			
1991	-173	-30.9%	326	559			
1992	-241	-41.1%	314	587			
1993	-189	-31.3%	340	603			
1994	-163	-31.6%	229	516			
1995	-284	-43.7%	330	650	49%	13%	15%
1996	-273	-42.7%	439	639	49%	15%	11%
1997	-178	-23.9%	420	745	42%	31%	8%
1998					37%	34%	7%
1999					34%	32%	7%

Source : DNSI (1999), Comptes économiques, avril
WB (1999), Global development finance – Country tables

Graphique 3. Le solde courant de la balance des paiements en % du PNB

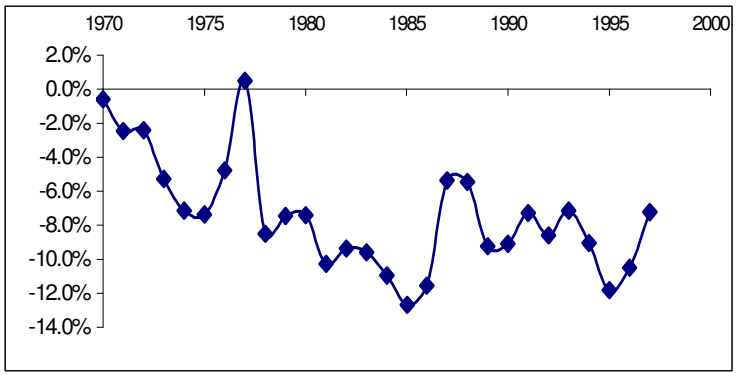

A3. Encours de la dette extérieure publique et arriéré de paiements (US$ millions)

	Stock	Dette à long terme					Arriéré de paiements		
	dette	Totale	Bilat.	Multilat.	(IDA)	Cciale	Total	Principal	Intérêt
1970	246	238	226	6	6	6	0	0	0
1971	269	261	244	11	10	6	0	0	0
1972	266	256	233	16	15	7	0	0	0
1973	299	290	253	30	22	7	0	0	0
1974	342	334	297	29	28	8	0	0	0
1975	351	338	277	43	41	18	0	0	0
1976	366	373	308	57	54	8	0	0	0
1977	460	450	359	83	67	8	0	0	0
1978	550	547	412	115	82	20	0	0	0
1979	556	552	371	159	102	22	0	0	0
1980	733	670	461	174	121	35	76	75	1
1981	835	730	476	224	140	30	2	0	2
1982	879	802	508	265	154	29	2	0	2
1983	993	903	538	318	172	47	2	0	2
1984	1249	1096	704	346	191	46	10	0	10
1985	1472	1306	856	400	224	50	0	0	0
1986	1764	1583	1023	504	277	56	0	0	0
1987	2092	1913	1220	632	340	61	0	0	0
1988	2067	1928	1195	706	390	27	0	0	0
1989	2126	2025	1260	746	432	19	6	1	5
1990	2466	2336	1424	896	498	16	72	9	63
1991	2595	2461	1451	998	569	12	193	25	168
1992	2897	2777	1711	1060	611	6	292	26	266
1993	2902	2785	1678	1103	656	4	227	18	209
1994	2694	2545	1293	1250	770	2	294	21	273
1995	2958	2739	1340	1397	863	2	370	28	342
1996	3020	2776	1314	1462	915	0	448	33	415
1997	2945	2687	1234	1453		0	582	43	539
1998		2827	1259	1568	1009	0			
1999		2246		1617		0			

Source : WB (1999), Global development – Country tables
WB (1987-90, 2000), World debt tables, External debt of developing countries, volume II, Country tables
Joint BIS-IMF-OECD, World Bank statistics on external debt

A4. Allégement de dette obtenu (US$ millions)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Rééchelonnement	62	21	12	10	28	29	0	0	19
Annulation	3	8	2	1	16	3	413	0	16
Total allégement	65	29	14	11	44	32	413	0	35

Source : WB (1999), Global development – Country tables
WB (1987-90, 2000), World debt tables, External debt of developing countries, volume II, Country tables
Joint BIS-IMF-OECD, World Bank statistics on external debt

A5. Décaissement sur prêts contractés et service de la dette (US$ millions, %)

	Décaissements sur prêts			Service de la dette				
	Total	IDA	Bilatéral	Total	Multilatéral	Bilatéral	Commercial	(%Intérêt)
1970	23	1	22	1	0%	0	1	0
1971	6	3	3	1	0%	0	1	0
1972	18	5	9	1	100%	0.1	0.9	0
1973	20	4	11	5	20%	nd	Nd	nd
1974	33	7	25	2.2	33%	0.3	1.9	0
1975	31	13	14	3.2	33%	0.3	2.9	0
1976	33	13	18	3.7	25%	0.3	3.4	0
1977	59	13	32	6.6	29%	1	5.5	0.1
1978	65	15	24	8.7	43%	3.1	5	0.6
1979	78	21	34	8.8	38%	1.5	6.5	0.8
1980	95	19	50	9.5	33%	1.7	4.5	3.3
1981	112	19	55	9.6	33%	2.1	5.4	2.1
1982	117	14	68	9.1	67%	3.8	3.7	1.6
1983	156	19	72	14.4	50%	5.1	7.1	2.2
1984	119	21	71	19.9	44%	8.7	6.4	4.8
1985	107	29	58	38.2	37%	19.1	15.2	3.9
1986	179	45	87	35.2	42%	17.9	13.3	4
1987	136	44	52	28	46%	10	15	3
1988	154	61	37	47	32%	30	14	3
1989	174	48	89	38	37%	20	17	1
1990	167	44	52	42	40%	23	18	1
1991	144	69	42	30	40%	15	14	1
1992	166	62	76	50	31%	26	21	3
1993	87	47	21	67	60%	25	41	1
1994	122	93	2	77	31%	38	38	1
1995	192	86	47	77	29%	34	42	1
1996	164	84	35	106	55%	41	65	0
1997	147	75	3	68		41	27	0
1998				73				
1999				*88*		*54*	*21*	
2000				*99*		*58*	*23*	
2001				*111*		*64*	*23*	
2002				*120*		*66*	*25*	
2003				*126*		*68*	*26*	
2004				*126*		*69*	*25*	
2005				*127*		*72*	*26*	
2006				*129*		*75*	*27*	
2007				*135*		*79*	*29*	

Source : WB (1999), Global development – Country tables
WB (1987-90, 2000), World debt tables, External debt of developing countries, volume II, Country tables
Joint BIS-IMF-OECD, World Bank statistics on external debt

A6. Valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure publique (US$ millions)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
VAN totale	1239	1325	1403	1474	1534	1559	1582	1609	1641	1672	1712	1760	1815	1890
▪ Ancienne dette	1239	1316	1384	1452	1511	1530	1517	1498	1471	1435	1391	1353	1312	1274
➢ Bilatérale	378	386	391	395	399	400	396	393	390	385	378	372	367	359
✓ Club de Paris	246	250	253	255	258	259	258	258	257	254	249	245	241	233
➢ Multilatérale	861	930	993	1057	1112	1130	1121	1105	1081	1050	1013	981	945	915
✓ FMI	133	146	161	171	177	159	138	115	93	71	49	30	15	5
✓ IDA	423	453	485	522	558	590	617	637	650	658	660	680	656	650
▪ Nouvelle dette	0	9	19	22	23	29	65	111	170	237	321	407	503	616

Source : WB (1999), Mali Net Present Value (NPV) of debt after rescheduling, 1997-2017

A7. Budget du Programme d'action de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (US$ mille)

Axes stratégiques	***Etudes***	***Formation***	***Ressources humaines***	***Invet.s/ éqpment***	***Fonction-nement***	***Total***	(%)
A1. Améliorer l'environnement économique, politique, juridique et social	2450	3290	3750	3700	1600	**14790**	4.0%
A2. Promouvoir les activités génératrices de revenus et l'auto-emploi	6500	4780	7885	111302	3050	**133517**	35.8%
A3. Améliorer l'accès aux services financiers et autres facteurs de production	2385	6110	1870	1720	950	**13035**	3.5%
A4. Promouvoir les filières agro-alimentaires	2800	3475	4520	41010	2050	**53855**	14.4%
A5. Améliorer l'accès à l'éducation de base et à la formation	4050	6200	3780	74100	7000	**95130**	25.5%
A6. Promouvoir l'accès à la santé, nutrition, eau potable et assainissement	3800	6800	3250	15410	6000	**35260**	9.5%
A7. Améliorer les conditions d'habitat	3200	1700	1225	7300	1350	**14775**	4.0%
A8. Assurer une coordination efficace de la SNLP	3300	2100	2920	1800	2300	**12420**	3.3%
Total	**28485**	**34455**	**29200**	**256342**	**24300**	**372782**	
(%)	7.6%	9.2%	7.8%	68.8%	6.5%		100.0%

Source : Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté (1998), Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, février

A8. Les mécanismes de fonctionnement des Clubs de Paris et de Londres

☛ Club de Paris

Le mécanisme fonctionne sur la base d'une requête du débiteur qui fait donc la demande, en :

- apportant la preuve de son incapacité à honorer les échéances de remboursement de sa dette
- s'engageant à conduire une politique d'assainissement en vue d'éliminer les causes des difficultés financières i.e. améliorer la balance des paiements courants
- se prévalant de l'aval du FMI jusque y compris en bénéficiant d'un prêt d'ajustement de cette institution
- s'engageant à ne pas négocier avec des créanciers bilatéraux, surtout non membres du Club de Paris, des termes plus favorables à ceux du Club.

Lorsqu'il passe avec succès devant le Club, le débiteur recherche auprès des banques créancières des arrangements comparables à ceux du Club. Depuis 1997, les créances de l'ex URSS, après décote, sont traitées dans les mêmes conditions que celles des créanciers du Club de Paris.

Les différentes variantes proposées au Club de Paris sont:

a) le rééchelonnement simple qui consiste à rééchelonner, mais toutefois sans annuler, la dette sur une période de dix (10) ans avec un délai de grâce pouvant aller jusqu'à cinq (5) ans

b) le traitement dit de Venise (pour les pays les plus pauvres) ou traitement de Houston (pour les pays à revenu intermédiaire) rallonge la période du rééchelonnement simple à vingt (20) ans dont dix (10) ans de différé pour les prêts APD (Aide publique au développement) et à quinze (15) ans dont huit (8) ans de différé pour les crédits commerciaux à garantie publique

c) le menu à options de Toronto qui a été en vigueur de 1988 à 1991 offrait:

   - pour les prêts APD une durée de remboursement de vingt cinq (25) ans dont quatorze (14) ans de différé à des taux d'intérêt concessionnels qui ne pouvaient dépasser les taux initiaux

   - pour les prêts non APD mais à garantie publique trois (3) options possibles:

- l'option A se composait de l'annulation d'un tiers des échéances couvertes par le réaménagement, et la consolidation des deux tiers restants au taux du marché sur une durée de quatorze (14) ans dont huit (8) ans de différé

- l'option B rallongeait la durée du réaménagement à 25 ans dont 14 ans de différé

- l'option C maintenait la durée à 14 ans dont 8 ans de différé mais accordait cependant un taux d'intérêt plus concessionnel qui était égal au taux du marché réduit de 3,5 points ou de moitié s'il était inférieur à 7%

d) le traitement dit de Londres ou encore appelé "Toronto amélioré" ou "Toronto renforcé", en vigueur depuis 1991, propose les variantes suivantes:

- pour les prêts APD la durée d'amortissement est prolongée de 25 ans à 30 ans mais le différé réduit à 14 ans à 12 ans

- pour les prêts non APD, les trois options sont modifiées comme suit:

  - option A : annulation de 50% des échéances arrivant à terme au cours de la période de consolidation et rééchelonnement du solde au taux du marché sur une durée de 23 ans dont 6 ans de différé

  - option B : consolidation à des taux concessionnels de manière à réduire de 50% la VAN des paiements dus pendant 23 ans mais sans différé

  - option C : combinaison de la réduction du taux d'intérêt et du paiement partiel des intérêts et rééchelonnement de la dette sur 25 ans avec 5 ans de différé

e) le traitement dit de Naples a succédé en 1994 aux conditions de Londres avec les offres suivantes:

- pour les prêts APD : réduction de la VAN de 67% et rééchelonnement du reliquat aux taux d'intérêts concessionnels initiaux sur 40 ans avec un différé de 16 ans ou réduction de la VAN de la dette de 50% et rééchelonnement du reliquat sur 30 ans avec un différé de 12 ans. Six pays (Béni, Bolivie, Burkina, Guyane, Mali, Ouganda) peuvent obtenir du Club de Paris des réductions du stock

de leur dette. Le traitement du stock de dette du Mali est subordonné à la décision (non encore prise) le déclarant admissible à recevoir une aide au titre de l'initiative PPTE.

- pour les prêts non APD il y a trois options:

  - Option A : réduction de la VAN de 67% et remboursement du reliquat sur 23 ans avec 6 ans de différé

  - Option B : réduction du service de la dette en vertu de laquelle la réduction en valeur actualisée nette est obtenue au moyen de taux d'intérêt concessionnels et rééchelonnement du reliquat sur 33 ans sans différé, période qui se réduit à 25 ans avec un différé de 6 ans si la réduction obtenue en valeur actualisée nette est de 50%

  - Option C appelée aussi option commerciale qui n'est assortie d'aucune réduction en VAN et étale le remboursement sur 40 ans dont 20 ans de différé

f) les termes de Lyon portent le taux de réduction de la VAN de 67% à 80% et remboursement du reliquat sur 23 ans dont 6 ans de différé

g) les termes de Cologne améliorent le taux de réduction de la VAN de 80% à 90%.

Club de Londres

Ses variantes les plus connues sont:

i) la proposition de Bailey qui consiste à échanger les dettes contre des exportations de biens et services

ii) le plan Baker préconise le rééchelonnement des anciennes dettes et l'octroi de nouveaux prêts bancaires aux pays les plus endettés adoptant des programmes d'ajustement structurel

iii) le plan Brady, qui s'articule autour du plan Baker, propose les options suivantes:
- réduction du principal
- réduction des intérêts
- octroi de nouveau prêts

iv) le plan Miyazawa ou plan japonais comporte deux volets :

- l'octroi de prêts supplémentaires à des taux préférentiels aux pays qui acceptent un programme d'ajustement appuyé par le FMI

- l'octroi d'une garantie de paiement des intérêts dus aux banques sur la partie de leurs créances transformées en obligations sans décote, en contrepartie d'un rééchelonnement du solde

v) les rachats de dette avec décote et les conversions de dette :

- les conversions en obligations, lesquelles obligations sont échangées, sur la base de décote, contre un titre libellé en devise

- le rachat conversion en actifs réels. Un investisseur achète, avec décote e.g. la dette à 50% de sa valeur faciale, une créance à une banque (créancière du pays endetté) ; se fait rembourser la créance, avec une autre décote moindre e.g. la dette à 60% de sa valeur faciale, par l'emprunteur ; enfin achète avec ce remboursement (fait en monnaie locale et non plus en devise) des actions dans des sociétés publiques locales telles que dans le cadre des opérations de privatisation ou procède à de nouveaux investissements productifs. La dette des créanciers privés a pu être rachetée par les pays pauvres sur le marché secondaire, avec de fortes décotes, grâce au concours de partenaires au développement bilatéraux et du Fonds de désendettement des pays IDA

- le rachat conversion en exportation. A la différence du rachat conversion en actifs réels, ici le remboursement est utilisé pour payer les achats de produits destinés à l'exportation vers le pays de celui qui a racheté la créance.